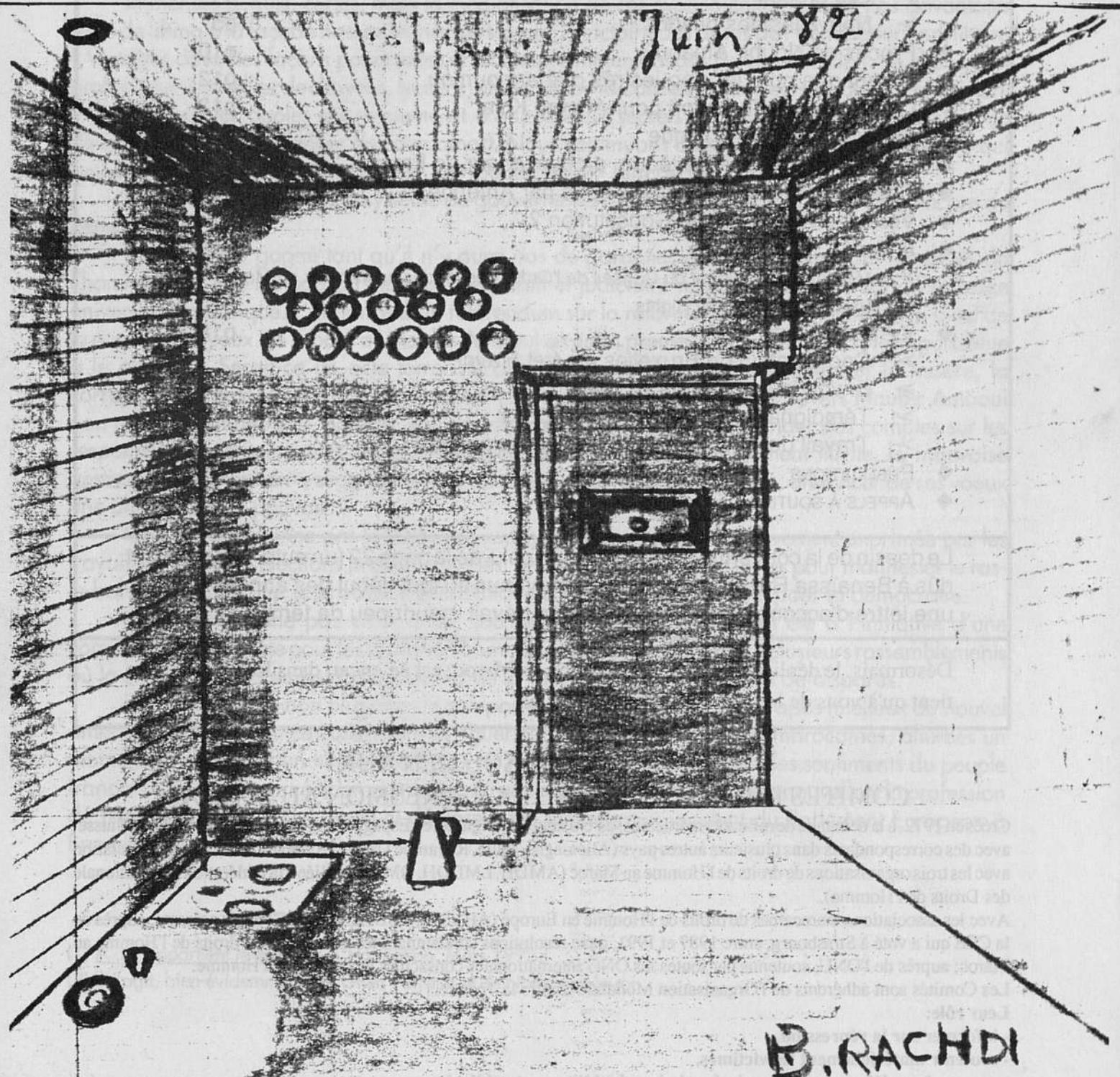


# MaRoc Répression

Bulletin de l'Association de Soutien  
aux Comités de Lutte  
Contre la Répression au Maroc

N°117 avril - mai 1992  
Prix au numéro : Soutien 25 F  
Diffusion 15 F



Répondeur téléphonique 24 h sur 24 : ☎ (1) 45 32 01 89

# Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.  
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

## Sommaire

◆ EDITORIAL	
> Rien n'a changé	p3
◆ Du MAROC	
> Mohamed Raïss et Achour Ghani toujours à Kénitra	p4
> Les procès	p4
> Nouvelles des prisons	p5
◆ Procès de Noubir Amaoui	p10
◆ Campagne pour les séquestrés d'Ahermoumou	p12
◆ Campagne de libération pour Ahmed Khiar	p13
◆ Moumen Diouri s'explique	p13
◆ Interview de Michel Levêque, ambassadeur de France	p14
◆ Prisons de rêve en Hassanie vues par Antenne 2	p16
◆ Vers une réforme de la Constitution ?	p17
◆ BRÈVES	p17
> Mission du Président du Conseil de l'Ordre des Médecins français au Maroc	
> International Human Rights	
◆ VIE DES COMITÉS	p18
> Coordination de Bruxelles du 4 et 5 avril	
> Envoi de documents à l'ONU	
> Témoignage des territoires occupés	
> Travail des enfants au Maroc : témoignages	
◆ PUBLICATIONS	p22
◆ APPELS À SOUTIEN	p22

Le dessin de la couverture (une cellule) et celui de la page 22 (un auto-portrait) sont dûs à Benaïssa Rachdi. Ils nous sont parvenus au tout début des années 80 avec une lettre d'accompagnement. Benaïssa devait mourir peu de temps après.

Désormais, le dépliant (état de la répression au Maroc) est en encart dans le bulletin. Il ne tient qu'à vous de le faire circuler.

## ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA REPRESSEION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les Comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les Comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

### Leur rôle:

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envois de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

## Rien n'a changé

Il y a sept mois, Abraham Serfaty revenait en France ; on apprenait que le camp de Tazmamart allait être rasé (?), que plusieurs détenus, civils et militaires, étaient relaxés de ce bagne-mouroir et d'autres centres de détention.

Immenses acquis, certes, mais la médiatisation de ces événements n'a-t-elle pas davantage servi de lifting à la façade hassanienne que signifié la victoire des droits de l'homme sur l'arbitraire ? Victoires de toutes façons ponctuelles et touchant simplement des personnes. Rien n'a changé en profondeur. Un millier de citoyens, lycéens, étudiants, syndicalistes, militaires, sahraouis, croupissent toujours dans les geôles du royaume et d'autres lieux secrets sont recensés aux conditions de détention analogues à celles de Tazmamart. Nous continuons à recevoir des lettres de prison qui font état des mêmes tortures -falaqa, perroquet, avion- tant de fois consignées ici.

Rien n'a changé dans le système de gouvernement hassanien que M. Diouri vient encore de démontrer (1).

Rien ne sera gagné tant qu'il n'y aura pas de garanties démocratiques pour les droits de l'homme, tant que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ne reposeront pas sur un suffrage universel non trafiqué. L'annonce d'un référendum sur la réforme constitutionnelle lance ainsi de la poudre aux yeux. Le procès de Noubir Amaoui en est la preuve. La constitution a été impuissante à le protéger. Serait-ce un acte terroriste que d'exposer librement ses idées sur la misère, la corruption et l'autocratie ? C'est la liberté d'expression qui est bafouée à travers Noubir Amaoui : on ne lui pardonne pas, en effet, son «parler rude» qui lui a fait demander des comptes sur les responsabilités des émeutes de la faim, dénoncer «le vol, l'enrichissement illicite, la mauvaise gestion et la corruption», suggérer que le roi règne mais ne gouverne plus, annoncer de ses voeux une alternance au pouvoir...

On ne lui pardonne pas le succès de son syndicat : adhésion massivement exprimée par les travailleurs lors des élections professionnelles, grèves générales sectorielles pour manifester le ras-le-bol populaire et lier le problème économique à l'ensemble de la lutte pour la démocratie.

On ne pardonne pas enfin à lui, son secrétaire, que la CDT ait été à l'initiative d'une coordination nationale pour les droits de l'homme au Maroc et ait organisé plusieurs rassemblements où la parole a été donnée à des victimes de la répression, à des parents de disparus.

Rien n'a changé non plus dans le comportement de la France. Les propos mielleux du nouvel ambassadeur de France consacrent la «guérison» des relations franco-marocaines, altérées un moment par le livre d'un «individu (2) qui ne reflète ni de près ni de loin les sentiments du peuple français et encore moins évidemment ceux du gouvernement français». Ils renouvellent la profession de non-ingérence de la France et déplorent «le malheureux incident du Parlement Européen à Bruxelles».

(1) A qui appartient le Maroc ? (L'Harmattan. Mars 1992.)

(2) Il s'agit, bien évidemment, de Gilles Perrault et de Notre ami le roi.

## *Mohammed Raïss*

Nous annonçons dans le précédent bulletin (p6) le transfert de Mohammed Raïss à Kénitra. Sa santé ne s'est pourtant pas améliorée. A la demande des Comités de lutte, l'Organisation mondiale contre la torture a rappelé le 10 mars 1992 aux autorités marocaines, membre de plusieurs organisations internationales, leurs engagements en matière de respect des droits de l'homme, droits à la santé en l'occurrence, aux soins appropriés dans un pareil cas. L'ASDHOM, dans un communiqué urgent (7 mars) a exigé de son côté que «M. Raïss soit de nouveau hospitalisé et suivi par des médecins qui ont fait le serment d'Hippocrate. Sinon c'est l'acte de son exécution capitale que nous signons tous». Il a été hospitalisé le 13 avril et devait incessamment être opéré de son goître.

Rappelons que M. Raïss et A. Ghani sont toujours entassés dans une cellule étroite et humide alors que le bâtiment A, plus de 100 cellules, de la prison centrale est en partie inoccupé.

**Nous avons reçu d'eux, respectivement datées du 11 mars et du 6 mars, les lettres suivantes.**

**RAISS Mohamed, le 11 mars 1992**

Chers amis,

Je vous écris maintenant de Kénitra, parce que j'ai quitté l'hôpital le 6 mars 1992 à 14 heures, par surprise. Je ne m'y attendais guère car j'avais encore des soins à faire: massages et infra-rouges pour le rhumatisme, consultations en Gastro et en ORL. Les gardiens et les policiers sont venus me prendre, un billet de sortie à la main. Sur ce billet de l'hôpital était marqué mon prochain rendez-vous: dans deux mois je dois, en principe retourner à l'hôpital pour y être examiné, passer une radio-syntigraphie et un électro-cardiogramme...en vue d'une opération chirurgicale. J'ai retrouvé mon compagnon Ghani Achour qui se sentait seul dans sa cellule. C'est le mois du Ramadan.

Nous vivons toujours dans la même cellule, entassés les uns sur les autres comme dans une boîte de sardines, alors que nombreuses de cellules sont libres ou occupées par des droits communs (un par cellule): les cellules, ça s'achète avec de l'argent. Le directeur n'arrête pas de nous promettre des cellules individuelles. Pourtant près de 200 détenus viennent d'être transférés ailleurs, dans d'autres prisons. Nous continuons de vivre dans de très mauvaises conditions: cellule trop petite pour nous deux, située sur le côté où il n'y a pas de soleil (2<sup>e</sup> étage, à gauche). Les escaliers nous fatiguent. Nous délaissés et négligés par l'administration: nous ne bénéficions pas des droits comme les autres. Ils refusent de nous considérer comme des détenus politiques. Notre drame et notre malheur continuent. Même en prison, ils veulent qu'on courbe l'échine.

Ici, nous continuons d'être très préoccupés par la santé des 25 libérés de Tazmamart (Touil a rejoint sa femme aux USA). 18 ans après ce cauchemar, ils risquent de se retrouver seuls, isolés et sans soutien, surtout pour les plus démunis et les plus nécessiteux d'entre eux.

Encore une fois, nous remercions toutes celles et tous ceux qui sont à nos côtés et leur demandons de faire entendre encore plus fort notre voix: nous souffrons terriblement.

### **GHANI Achour: "Sauvez-moi de cette mort certaine."**

Moi, détenu politique, GHANI Achour, arrêté à la suite des événements du 10/7/71 et je me trouve actuellement à la prison centrale de Kénitra, je déclare à l'opinion publique que depuis mon arrivée dans cette prison, ma santé se dégrade à cause du manque de soins et d'attention et des mauvaises conditions de détention et de nourriture.

J'ai embarqué avec moi depuis le centre de détention clandestin de Tazmamart, où j'ai passé près de 20 ans, un paquet de maladies: rhumatismes dans tous les membres de mon corps, maux de ce qui me reste comme dents, baisse de vue maladie de l'appareil digestif, gonflement des pieds... Ces maladies nécessitent un suivi médical permanent.

Les rapides soins qui m'ont été administrés avant que je ne sois transféré à cette prison, et les différents médicaments que j'ai ingurgités m'ont amené à ne plus pouvoir me mettre debout ni marcher à petits pas.

La situation dans laquelle je me trouve à la prison centrale de Kénitra, enfermé dans une petite cellule froide, au 2<sup>e</sup> étage au milieu des détenus de droit commun a pour conséquences de dégrader encore plus ma santé.

Malgré mes nombreuses lettres au directeur de la prison et malgré l'avis du médecin de la prison qui a recommandé que je sois suivi par des spécialistes, mon cas est toujours négligé.

En alertant l'opinion publique, je dénonce cette mentalité revancharde à mon égard, j'interpelle tous les défenseurs des droits de l'homme et toutes les nobles consciences de me soutenir pour me sauver de cette mort certaine.

Prison centrale de Kénitra, le 6 mars 1992.

## *Procès*

Les procès se suivent et se ressemblent. Ils sont si nombreux que l'état des lieux est toujours lacunaire. Nous sont parvenus, néanmoins, les renseignements suivants :

A Fès, deux étudiants démocrates, condamnés à 7 et 10 ans de prison ferme. Noureddine Jarir et Bensalem Laâouinti sont soupçonnés d'appartenir à la tendance marxiste-léniniste du mouvement étudiant.

A Fquih Ben Salah, le tribunal a prononcé en mars des peines de prison ferme (1 ou 2 mois) à l'encontre des lycéens.

A Kasbah Tadla, 23 lycéens ont été traduits devant les tribunaux : 14 ont été condamnés à un mois de prison ferme, et 200 DH d'amende, 9 à deux mois ferme et à 300 DH d'amende.

A Marrakech, l'étudiant islamiste Driss Ouhlal Alias Badr, accusé d'appartenir au groupe de Yassine, a été arbitrairement arrêté.

A Safi, la chambre criminelle de la cour d'appel a délibéré le 12 mars à propos des 31 élèves du lycée Hidaya Islamien, arrêtés suite à leurs protestations contre une nouvelle procédure d'examen. Les jugements ont été les suivants : 2 ans de prison dont six mois ferme à l'encontre de 6 lycéens; 2 ans de prison dont 3 mois à l'encontre de 18 lycéens. Acquittement des 7 autres.

## **Nouvelles des prisons**

### **Kénitra : communiqué des détenus islamistes**

Six islamistes détenus à la prison civile de Safi subissent depuis 8 années l'ire de l'administration pénitentiaire qui persiste à refuser leur transfert vers des prisons proches de leurs familles.

Il s'agit de MM. Hajjaji Mohamed, écrou n°60688, Laaoune Mohamed, écrou n°60687, Zouhair M'Hamed, écrou n°60668, Saïdi Abdelkader, écrou n°64318, Mechbal Abdelmalek, écrou n°64310, Dali Mohamed, écrou n°64311. Après les avoir tous rassemblés dans un même quartier le 31/01/92, l'AP leur a confisqué toutes leurs affaires (réchauds, radios,...) après une fouille sauvage, et les a privés d'un jour de visite par semaine (la visite a lieu maintenant un jour par semaine au lieu de deux).

Nous, les détenus islamistes de la prison centrale de Kénitra, exprimons notre condamnation devant ces actes irresponsables et arbitraires et nous demandons à ce qu'il soit mis fin à la situation d'exil de nos frères dont les familles habitent Errachidia, Berkane, Casablanca, en les joignant à nous (à Kénitra) ou en les transférant à Casablanca.

19 signatures.  
Prison centrale de Kénitra 6/04/92.

### **Fès : témoignage de Noureddine Jarir, en détention provisoire pour son appartenance au mouvement basiste depuis novembre 1991.**

Selon leur nature fasciste, les groupes obscurantistes ont lancé sur l'UNEM en ces dernières années une «guerre» sanguinaire contre les masses étudiantes en vue de détruire leur identité progressiste et leur histoire combative. Cette guerre a causé tant de victimes, à leur tête le drame immense de l'assassinat du martyr-camarade Maali Boumeli à l'université d'Oujda.

Le 25 octobre 1991, j'étais parmi les victimes de l'agression sur l'université de Fès après son intervention armée dans la cité universitaire à l'aube, et ce devant les forces de police qui stationnaient là comme guides et spectateurs. C'est ainsi qu'une bande formée de 20 fascistes m'ont battu hystériquement. Cette torture m'a valu :

- fracture de la jambe droite

- double fracture de la mâchoire inférieure
- blessure par couteau à la hauteur de ma jambe droite (10 cm de longueur)
- coups de bâtons chargés de clous, ce qui a laissé cinq trous sur mon dos
- coups de bâtons et de barres de fer, qui ont entraîné plusieurs blessures à la tête

Et après avoir renoncé à m'égorger, cette bande m'a livré à la police qui m'a arrêté. Ainsi, ils m'ont transporté à l'hôpital, évanoui, dans une fourgonnette blindée de la police au lieu d'une ambulance. Et ainsi commence la garde à vue.

Après les urgences, ils m'ont transporté à l'hôpital Omar Idrissi à Fès, les menottes aux mains ; à l'arrivée ils m'ont obligé à marcher et monter les escaliers au second étage, malgré la fracture de ma jambe, et à la salle des malades ils ont menotté mes mains au lit sans me montrer au médecin avant le soir. Je ne pouvais pas parler ; notre moyen de communication était l'écriture. Lorsque le docteur a découvert la double fracture de la mâchoire inférieure, et bien que je sois en garde à vue, ils ont essayé de m'obliger à payer la facture du médecin privé.

De retour à l'hôpital où je suis resté du 25/10/91 au 28/10/91, j'ai été l'objet d'humiliations, d'interdiction de sommeil et même quelques gardiens m'ont obligé à parler avec eux la nuit sous la menace de me torturer. L'un d'entre eux a versé du lait sur mes oreilles tandis que je me trouvais près de l'évanouissement total ; en plus, ils ne m'ont rien donné à manger jusqu'au 28/10/91 où j'ai été transféré à Rabat dans une ambulance toujours les menottes aux mains sous la garde de policiers. A l'arrivée à Avicenne, ils m'ont mis sous la garde, enchaîné, les mains et la jambe gauche menottés au lit. Ils ont utilisé des couvertures pour les mettre sur les fenêtres, cachant le soleil et me laissant dans le froid.

C'est ainsi qu'a commencé la nouvelle phase de la garde à vue. Le 31/10/91 ils m'ont transporté à l'hôpital du centre de Rabat, les menottes aux mains et ma tête enveloppée dans une cagoule comme si j'étais conduit pour subir la peine capitale, à un centre hospitalier où je vais mettre le plâtre au pied droit. De la même manière sauvage, je suis retourné à l'hôpital Avicenne où je fus l'objet d'un encadrement systématique me privant de sommeil à cause du changement de menottes chaque fois que la permanence change de gardes. C'est une façon de torturer.. En ce qui concerne la double fracture de ma mâchoire inférieure, elle n'a reçu nulle attention pendant 10 jours. Le 4/11/91, j'ai été opéré pendant 4 heures. Ce retard dans la réalisation de l'opération a été dû au fait que je n'avais pas la monnaie pour payer l'appareil ; c'est un médecin que je ne connais pas et que je remercie beaucoup qui a payé à ma place. Lorsque je me suis réveillé suite à cette opération, j'ai constaté la hâte exclamatoire avec laquelle un policier m'a enlevé les menottes à ce moment. Les caméras de la télévision de «l'intérieur» a

pénétré dans ma cellule pour faire le reportage retransmis le lendemain dans la chaîne publique sous tutelle du ministère de l'intérieur.

Le 8/11/91 j'ai subi la brutalité de la police qui m'a transporté malade au bord de la mort dans la fourgonnette blindée. Les mains toujours menottées par derrière jusqu'au commissariat «El Batha» à Fès jusqu'au 11/11/91 où j'ai subi la torture physique et morale, le froid glacial et les mauvaises odeurs de ce lieu ; mon corps n'est plus capable de recevoir la torture physique monnaie courante de nos commissariats. C'est ainsi que l'interrogatoire a été accompagné de suspension de mes mains menottées à une hauteur telle que mes pieds soient loin du sol pendant un long moment. L'interrogatoire a touché des questions politiques et syndicales surtout mon appartenance au courant basiste jusqu'au procès verbal que j'ai signé sous la menace, sans savoir le contenu (ce qui est normal dans les locaux de police marocain). Ce procès verbal contenait des accusations qui veulent criminaliser mon activité dans l'UNEM. Ce qui est une façon concrète de subir l'interdiction de fait (non déclarée) qui s'abat sur notre organisation étudiante militante. Il est à signaler que le long de la garde à vue du 25/10/91 au 11/11/91 (16 jours) je n'ai pu voir ni ma famille ni les avocats qui ont essayé maintes fois de me rejoindre et me visiter, ne trouvant devant eux que la menace, l'intimidation et le refusq d'indiquer le lieu où j'étais arrêté. En plus, la garde forcée qui m'entourait, empêchait et entravait le travail des médecins qui voulaient faire leur besogne humaine et professionnelle. J'ai été privé de nourriture pendant mon hospitalisation et sans l'aide de certains malades auxquels je rends hommage ici, je serais mort de faim.

Le 11/11/91 j'ai été déposé au parquet du tribunal de la cour d'appel de Fès où j'ai entendu pour la première fois le chef d'accusation adressé contre moi par le juge d'instruction. Je lui expliquais que ce n'était nullement l'objet de l'interrogatoire et que c'était sans lien avec ma conscience et mes activités syndicales. C'est cette conscience qui a concretisé mon appartenance responsable et consciente à l'UNEM où j'ai lutté à côté des masses étudiantes pour la levée de l'interdiction de fait de l'UNEM et contre la dite réforme/destruction de l'université ; en prenant les responsabilités pendant 3 ans dans le comité transitoire de l'université, branche représentative des étudiants de Fès.

Je suis de même un militant basiste appartenant à un courant actif et dynamique de l'UNEM qui est le courant démocratique des étudiants basistes progressistes. J'étais avant mon arrestation son porte-parole officiel, et c'est sur la base de mon appartenance et la défense des positions et conceptions du courant démocratique basiste que j'ai été, comme les camarades qui m'ont précédé dans la prison (plusieurs, hélas!), l'objet des agressions des forces obscurantistes et à leur tête la bande dite «de justice et bienfaisance» et les forces de la répression qui m'ont arrêté. Je suis maintenant à la prison Aïn Kadous de Fès.. J'attends

le jour du procès en détention préventive. Je saisir l'occasion pour dire à haute voix que ni les boucheries des forces obscurantistes fascistes ni les arrestations et les tortures des forces de la répression ne peuvent arrêter la marche de l'UNEM et la fidélité des honorables militants aux causes des masses étudiantes.

*Le détenu politique Jarir Noureddine*

*n° d'écrou 53736. Prison civile de Fès  
Né le 25/06/61, a obtenu le baccalauréat lettres modernes en 1985, inscrit à l'université la même année et lutte au sein de l'UNEM. Membre du comité transitoire de l'université de Fès depuis 3 ans, toujours en détention préventive dans l'attente du procès.*

### **Témoignage d'un détenu politique en prison à Fès au Maroc**

Je m'appelle Mohammadine Habib, je suis né le 17/12/62 à Tahala, un petit village situé au nord-est du Maroc, dans une famille de 8 membres et qui vit dans une situation de misère et d'oppression.

Après avoir reçu mon Bac, je me suis inscrit en section de philosophie à l'université de Fès. Au sein de ce nouveau milieu je me suis engagé dans le syndicat étudiant UNEM. Le mouvement étudiant était caractérisé par deux faits : l'interdiction, de fait, de l'UNEM et la dite «réforme universitaire» (une politique d'enseignement sélective au profit seulement des fils de la bourgeoisie, visant à encadrer policièrement l'université et faire abolir les acquis du mouvement étudiantin).

A l'université j'ai appartenu au courant «basiste progressiste» (Kaïdiyine), dont l'UNEM représente son champ d'activité. Dans ce cadre, j'ai lutté avec mes camarades pour améliorer la situation matérielle et démocratique des étudiants par des moyens pratiques et sans aucune tendance à la violence. Notre lutte acharnée a été marquée par de nombreuses manifestations dont la plus grande fut celle du 20 janvier 1988 en soutien à l'Intifada palestinienne et qui fut agressée sauvagement sans précédent dans l'enceinte universitaire. Deux martyrs sont tombés, Zoubida Khalifa et Ajnaoui Adil.

Le 5/06/89 j'ai été arrêté lors d'une vague d'arrestations contre les militants de l'UNEM destinée à nous empêcher de boycotter les examens. A 14h, la police a encerclé la demeure où j'étais avec mes camarades à l'aide de 3 blindés et de 3 voitures et plus de 20 policiers et agents des services des renseignements généraux! Ils se sont introduits de force, en plein jour, à la maison, matraques en mains, et nous ont terrorisés. Ensuite nous avons été arrêtés et emmenés au commissariat central de Fès.

Le lendemain, le 6/06/89, j'ai été emmené au commissariat El Batha à Fès ; pendant mon séjour à ce centre de détention, j'ai été l'objet de différentes tortures, destinées à m'arracher des informations ou des aveux. On m'y a interrogé sur les noms et adresses de mes camarades. J'ai été soumis à des tortures physiques et psychologiques le premier jour ; les mains attachées, les yeux bandés, j'ai été suspendu. Ils me passaient une barre de fer derrière les genoux alors que j'avais les pieds attachés et ils me frappaient d'une façon sauvage sur la plante des pieds ; ils versaient aussitôt de l'eau sur mes pieds pour aggraver la douleur, puis on m'étoffait par des chiffons inbibés d'eau sale pour m'empêcher de respirer. Cette torture s'appelle, le perroquet. Le deuxième jour, la torture a continué. On m'allongeait par terre sur le ventre, puis on m'attachait les mains et les pieds dans le dos en faisant passer une barre entre mes pieds et en me mettant une «chose» solide sur mon dos pour que je ne puisse pas me plier. C'était la manière intitulée, l'avion.

Le 8/06/89, j'ai été transféré à Derb Moulay Chérif, le centre de détention secret de Casablanca. C'est ici que j'ai passé les jours les plus amers de ma vie. Les yeux bandés, les mains menottées durant ma détention dans ce centre, on m'a infligé systématiquement les tortures de l'avion du perroquet, de la Falaqa, ainsi que différentes sortes d'humiliations et insultes. On m'a interrogé sur la tendance «basiste», sur ses positions et ses activités. Dans ce centre, on m'a privé de mes habits et donné, en contre-partie, en uniforme kaki. On m'a réduit à un numéro : le 16.

C'était vraiment un monde infernal : interdiction de parler et de communiquer et même de rêver, repas d'une médiocrité affligeante, destruction de la dignité et de la résistance du genre humain, la lumière ne s'éteignait pas, la seule chose qu'ils visaient pas ces moyens de torture, c'était de me faire avouer des faits imaginaires.

Le 17 juillet 1989, ils nous ont rendu nos vêtements, et nous ont ramenés à Fès dans une cellule en plein désert de ciment, sans nourriture, ni sommeil.

Le 21 juillet 1989, j'ai signé sous la torture, les yeux bandés et les mains menottées, le procès-verbal. J'ignorais totalement son contenu. Le même jour, j'ai été présenté au juge d'instruction, ce n'est qu'à ce moment que j'ai appris les accusations retenues contre moi. Ce jour même, j'ai fait mes premiers pas à la prison civile de Fès. Dans ce milieu nouveau s'ouvre un autre combat pour la dignité du détenu politique et pour l'amélioration des conditions de la détention.

Le procès s'est déroulé le 17/07/90, après près d'un an de «garde à surveillance». J'ai été accusé d'être un syndicaliste de l'UNEM et d'appartenir au courant basiste progressiste ; le juge a prononcé à la suite de cette pièce théâtrale, le verdict : 5 ans pour deux camarades (Abbou Saïd et Mahjoub Hamid) et 3 ans pour les autres. Ma peine était de 3 ans d'emprisonnement ferme.

Je suis encore détenu, jusqu'à l'instant, à la prison civile de Fès. J'ai décroché ma licence en philosophie et actuellement je poursuis mes études de 3ème cycle. Ainsi la lutte continue au sein de la prison pour mes idées, pour la liberté, la démocratie et un avenir meilleur pour notre peuple.

Je tiens beaucoup à remercier toutes les organisations des droits de l'homme qui défendent notre cause de détenus politiques.

*Mohammadine Habib*

n° d'écrou : 43464

*Prison civile de Fès*

### ***Communiqué à l'occasion de la quatrième année d'emprisonnement***

Ce communiqué veut commémorer notre quatrième année en détention venue sanctionner notre conscience, notre opinion et lutte au sein du courant démocratique basiste de l'UNEM. Ainsi malgré la propagande officielle concernant les droits de l'homme et l'Etat de droit au Maroc, les masses populaires marocaines font toujours l'objet de divers degrés de violation de leurs droits essentiels et le régime marocain maintient sa position envers ces masses de part son sadisme partiellement connu et l'affrontement de leur revendication par les armes et les arrestations.

Devant le despotisme de la classe dirigeante, les années précédentes ont été accoucheuses de grands combats héroïques, à travers ces luttes, notre peuple a pu concrétiser son refus catégorique de toutes les formes d'oppression et d'exploitation de cette classe qui guide le pays vers plus amples dépendances à contre-courant de ses aspirations nationales et contre les vagues de changement qu'a connu le monde. C'est ce qui montre le large fossé entre le régime et le peuple ; de ce fait les institutions et appareils de façade (vitrine) n'ont pu nullement cacher la réalité de leurs missions, ni leurs places. C'est ainsi que l'opinion internationale, et dans cette conjoncture, a classé l'Etat marocain à la tête des pays battant les records mondiaux des violations des droits de l'homme. Pourquoi pas si l'on sait que des centaines de détenus politiques sont toujours dans les geôles, et des dizaines de militants subissent le goût amer de l'exil, et d'autres «disparus» (enlevés) que leur sort n'est plus connu après près de 20 ans ou plus, de la misère, de l'analphabétisme, du chômage et des épidémies qui règnent au Maroc. Le soulèvement populaire du 14 décembre 1990 a été une fin glorieuse de la décennie des intifadas des années 80 (1981,

1984) et a été un tournant historique manifestant la volonté de changement et de la lutte pour une démocratie effective glorieuse du peuple marocain contre le pouvoir policier afin de rétablir sa dignité dans la vie en réalisant ses droits matériels, politiques et culturels. Le mouvement étudiant, en tant que fils fidèle de ce peuple, n'est pas épargné de l'offensive répressive du régime anti-national, antidémocratique et antipopulaire, c'est ainsi qu'il est l'objet d'une répression sauvage, de l'incarcération de dizaines de ces militants et des martyrs tombés sur la place dans d'honorables et glorieux combats.

Nous, les détenus politiques, militants de l'UNEM et prisonniers à la prison civile de Fès, nous rappelons à l'opinion publique démocratique à l'intérieur et à l'extérieur, à l'occasion du 4ème anniversaire de notre arrestation, que cette détention est un maillon de la chaîne de l'offensive sur notre organisation militante et ses activités syndicales et culturelles, offensive qui a visé notre activité militante légitime liée à notre enrangement dans les luttes du mouvement étudiant marocain, en particulier, et notre attachement aux causes de lutte de notre peuple, en général.

Au cours de son histoire militante, le mouvement étudiant a concrétisé son soutien et sa position de principe pour la cause palestinienne et surtout en solidarité avec l'Intifada palestinienne. Le 20 janvier 1988 à l'université de Fès une imposante manifestation/soulèvement d'étudiants s'est trouvée face à une intervention policière musclée et une répression sauvage et intense, causant la mort de Zoubeila Khalifa et d'Ajraoui Adil, par des projectiles tirés par des armes à feu. Par la suite, la police a lancé une campagne rageuse de poursuites et d'interventions musclées dans les maisons. C'est ainsi que nous étions arrêtés dans des conditions inhumaines où nous avons subi des formes de tortures physique et morale pendant une longue journée, jusqu'à 76 jours pour certains d'entre nous. Nous serons jugés dans un procès inique après 15 mois de détention préventive, recevant une condamnation de 5 ans pour chacun de nous et 10 ans pour notre camarade Belmeziane. En ce jour où nous devons terminer nos 4 ans dans les geôles, nous persistons toujours dans nos croyances et opinions, liées à notre arrestation ; ces opinions resteront tout au long de notre détention, la réponse flagrante aux slogans démagogiques de démocratie «formelle» et de droits de l'homme et d'Etat de droit. De notre prison, nous considérons que la lutte de notre peuple est le chemin de sa libération et que les vagues d'oppression dirigées contre le mouvement étudiant, que ce soit de la part du régime ou de ses milices obscurantistes, ne peuvent que fortifier notre organisation et consolider sa marche pour reconquérir la légitimité effective de l'UNEM, de satisfaire les revendications justes et légitimes des étudiants, tant au niveau matériel que démocratique, et pouvant ainsi reconstruire ses appareils organisationnels responsables, et préserver son identité progressiste et militante.

D'autre part, en cette occasion, nous appelons les

forces nationales et démocratiques et les organisations des droits de l'homme à accentuer leur lutte contre les violations et atteintes aux droits de l'homme et contre la misère qui pèse sur notre peuple, et ainsi concrétiser le combat de la démocratie en réalisant ses bases économiques, sociales et politiques. Ceci ne pourra avoir lieu que par la libération de tous les détenus politiques civils et militaires, le retour des civils et disparus, l'arrêt des supplices et morts des fils du peuple dans les commissariats de police (clandestins et officiels) lors des grèves, manifestations et sit-in, la satisfaction des revendications de la classe ouvrière, des paysans, des chômeurs, de tous les prolétaires, des exploités, et la participation des masses populaires dans l'élaboration de la décision à tous les échelons. Sans oublier le soutien au peuple palestinien dans sa cause, qui comme la nôtre est juste et légitime, en dévoilant les complots sionistes et réactionnaires qui visent son combat héroïque. Ainsi nous dénonçons l'embargo de la faim contre le peuple irakien, depuis la guerre du Golfe, en plus du complot impérialiste américain contre le peuple libyen.

De l'intérieur de notre prison, nous saluons cordialement tous ceux qui nous ont soutenus, qui ont milité et défendu notre cause, et ceux qui suivent notre situation.

Nous saluons particulièrement nos familles, les familles et les proches des détenus politiques, martyrs et exilés, et disparus, pour leur engagement dans le combat des droits de l'homme et de la démocratie. Nous continuons toujours honorablement ce chemin de lutte jusqu'à la victoire.

Que la gloire et l'honneur accompagnent les martyrs de notre peuple.

### *Prison civile de Fès : 7 signatures.*

## **SAFI : Communiqué des détenus islamistes**

Communiqué à l'opinion publique

De la soixantaine d'islamistes détenus à la sinistre prison civile de Safi depuis les années 1984 et 1985, il n'en reste aujourd'hui que six, tous les autres ayant été transférés vers les prisons de Casablanca, Kénitra et Marrakech, pour des raisons d'études universitaires ou médicales. Nous, les six détenus islamistes restant à Safi, avons vécu pendant cette dernière année dans deux quartiers déserts et distincts.

Au lieu de nous rassembler avec nos frères et nous rapprocher une fois pour toutes de nos familles, l'administration a encore opté pour la manière forte : elle nous fit d'abord rassembler dans un seul quartier privé d'équipements (cellules non blanchies, non dotées de lumière,...) et, suite à une grève de protestation de 24h le 6/02/92, elle effectua une fouille sauvage et nous confisqua radios, réchauds et autres affaires personnelles.

Nous avons alors décidé une autre grève de la faim de 48h le 13/02/92 pour essayer d'attirer l'attention de l'administration centrale.

Depuis le début de cette année, notre situation a atteint un stade de détérioration intolérable et il semble que l'administration ne veuille apporter aucune solution à notre problème d'éloignement de nos familles qui dure depuis 8 années.

Nous demandons à toutes les organisations de défense des droits de l'homme de dénoncer cette situation d'exil et de nous soutenir dans notre revendication principale : notre transfert aux prisons de Casablanca et de Kénitra, qui sont proches des lieux de résidence de nos familles.

*Les détenus islamistes de la prison civile de Safi : 6 signatures. Le 27/03/92.*

## **OUJDA : Communiqué des familles solidaires de leurs parents incarcérés lors de la grève de la faim, grève qui se termina le 31 janvier par l'obtention des revendications**

Nous les familles, des détenus politiques à la prison civile d'Oujda en grève de la faim depuis le 26 octobre 1991 qui vont terminer trois mois de grève, tenant compte de la longue durée de cette grève qui met en danger de mort nos fils et, tenant compte de notre attente de la satisfaction de leurs revendications simples et légitimes, nous rappelons leurs demandes :

- les mettre isolés des droits communs
- le respect de leur dignité ainsi que de la nôtre
- le droit aux soins médicaux
- une alimentation saine et convenable
- un temps de promenade suffisant
- la visite directe au parloir
- le droit à la poursuite de leurs études
- le droit à l'information (journaux, revues, radios, télé,...)

Face à cette situation, nous nous trouvons obligés de siéger de façon illimitée au siège de l'UMT à Oujda depuis le 17/01/92, et nous nous adressons à l'opinion publique démocratique nationale et internationale pour lui déclarer :

- notre soutien totale à la grève de nos fils
- que nous considérons responsables sur le plan régional et national de la situation critique de nos fils et de tous les risques et dangers
- et que nous appelons toutes les forces vives à l'intérieur comme à l'extérieur à soutenir nos fils, jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

*Signatures :*

*Les familles de Bahnass Mustapha, de Ketami Bouchta, de Hafid Abdelhanine et de Boujdini Hassan.*

## PROCES DE NOUBIR AMAOUI

Le secrétaire général de la CDT (Confédération démocratique du travail), également membre du bureau politique de l'USFP (Union socialistes des forces populaires) a été arrêté à deux reprises, les 24 et 26 mars derniers. Le 27 mars, le procureur du roi près du tribunal de 1<sup>re</sup> instance lui a signifié une assignation à comparaître le 8 avril. Sur cette convocation étaient relatés les faits et mentionnés les accusations suivantes :

«Le journal espagnol *El País* du 11 mars 1992 a publié une interview accordée par Monsieur Amaoui, secrétaire général de la CDT au correspondant de ce journal à Rabat. Monsieur Amaoui a utilisé dans son interlocution des termes injurieux à l'encontre des membres du gouvernement. Il les a traités de «groupe de bandits(1) sans avenir, fous au point de ne pas nous considérer comme citoyens. Quant à nous, nous le considérons comme étrangers. Ce qui est plus grave c'est qu'un jour ils ne trouveront même plus une barque pour sortir du pays».

Situation juridique :

- utilisation de termes injurieux à l'encontre des membres du gouvernement
- emploi du mot «fous» pour les désigner
- déni de la qualité de citoyen à des Marocains
- les qualifier d'étrangers
- vouloir les expulser du Maroc

Ce journal étranger étant diffusé au Maroc, ces crimes sont considérés comme commis dans notre circonscription juridique.

Pour ceci Monsieur Amaoui est convoqué le 8 avril à 15h pour être jugé et condamné selon la loi».

(1) ce terme est ailleurs traduit par «filous»!

Ce n'est pas la première fois que Noubir Amaoui a des débâcles avec le pouvoir. Déjà en 1974, il avait connu la torture et la prison, puis entre juin 1981 et novembre 1983 après les émeutes sanglantes de Casablanca dont le gouvernement avait tenu son syndicat responsable.

Pour cette audience du 8 avril, plus de 3000 personnes s'étaient rassemblées aux abords du tribunal, plus de 500 avocats s'étaient spontanément proposés pour assurer la défense du militant syndicaliste.

## MAROC : PROCES AMAOUI

**C**e 8 avril 1992 risque de faire date pour le Maroc et pour le roi : le tribunal de première instance de Rabat décide de juger Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail, pour une interview, qualifiée d'injurieuse pour les membres du gouvernement, donnée au journal espagnol *El País* (daté du 11 mars 1992).

En cherchant à condamner Noubir Amaoui, le pouvoir cherche à faire payer les succès croissants de la Cdt : mobilisations importantes dans le secteur des transports, de la santé.... mais aussi lieu de rassemblement des militants des droits de l'homme, des familles des disparus et des victimes de la répression. Depuis plusieurs mois, la Cdt cristallise l'opposition au régime, et gagne chaque jour en popularité.

L'annonce du procès de Noubir Amaoui provoque une mobilisation bien au-delà de la seule Cdt. Bruxelles envoie un représentant de la Commission européenne, le Bureau international de Genève dépêche un observateur, les associations marocaines en France se font représenter par une avocate, Claude Paoli. Noubir Amaoui se présente au tribunal avec cinq cents avocats marocains, solidaires de sa cause. Plus de trois mille personnes, qui ne peuvent entrer dans la salle, attendent dehors, en scandant des slogans. Dépassé, le président du tribunal décide de renvoyer le procès.... Un sérieux coup contre le régime, chuchote la rumeur publique, pour une fois optimiste.

Polit's 4 avril 92 FRANÇOISE GALLAND

C'en était trop ! Le procès, renvoyé au 11 avril, aura lieu à huis clos et, cette fois-ci, c'est un millier d'avocats du Barreau marocain qui confirme sa solidarité avec Noubir Amaoui ; Mme Claude Paoli est envoyée pour représenter les organisations signataires de l'Appel (2), deux avocats algériens sont expulsés, des milliers de gens, dans les rues avoisinantes scandent des slogans de soutien. Et comme chaque fois, échauffourées, violence et coups émanant des forces de l'ordre, et de nombreuses arrestations. Le Ministère public demande le maximum de la peine, soit trois ans de prison ferme. Le verdict tombe dans la nuit du 17 avril : DEUX ANS DE PRISON FERME. Noubir Amaoui est sous les verrous.

(2) Les organisations signataires de l'Appel pour les droits de l'Homme au Maroc ont dénoncé cette nouvelle atteinte à la liberté et au droit syndical, exigé que cesse la répression dont est victime Noubir Amaoui et exprimé leur solidarité avec le mouvement syndical et démocratique au Maroc. Pour tout contact, Roger Ferrari, au SNES, 40.63.28.32, télecopie 40.63.29.36.



COMITÉ DE DÉFENSE DES LIBERTÉS  
ET DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Président  
Georges MARCHAIS

Paris, le 15 avril 1992

### Témoignage de solidarité.

Au nom de notre Comité, présidé par Georges Marchais, nous tenons à témoigner notre soutien à l'action que vous menez pour défendre Noubir AMAOUI qui est poursuivi sous prétexte de propos injurieux et diffamatoires qu'il aurait tenus à l'encontre des autorités marocaines. En réalité nous savons que, ce qui ne lui est pas pardonné par le gouvernement d'Hassan II, ce sont ses positions en faveur de la défense des travailleurs qu'il assume en tant que responsable du mouvement syndical à la tête de la Confédération Démocratique du Travail.

Nous vous demandons également d'être nos interprètes auprès de tous les avocats de votre pays en saluant leur engagement pour soutenir l'action qu'ils mènent en faveur de Noubir AMAOUI.

Pour le Comité,

R. WLOS

Adresser la correspondance à :  
Roland WLOS  
2, place du Colonel-Fabien  
75167 Paris Cedex 19  
Tél. : 40.40.13.77

Un meeting de soutien à Noubir Amaoui s'est tenu à la Maison du Maroc le 23 avril. Beaucoup de communiqués de soutien y ont été lus dont celui des Comités de Lutte :

"Les conditions dans lesquelles notre camarade Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT et membre du bureau politique de l'USFP, a été à plusieurs reprises incarcéré arbitrairement et non moins arbitrairement relâché, les conditions du procès entaché d'irrégularités et prétexte à des arrestations multiples et des intimidations de toutes sortes, la condamnation même à deux ans de prison ferme de Noubir Amaoui, les poursuites contre trois directeurs de quotidien d'opinion, tout hélas, aujourd'hui, nous donne raison. Donne raison à nous tous qui ne cessons de dénoncer le caractère dictatorial et répressif du régime marocain,

nous tous qui ne cessons de dire depuis des mois que rien n'est changé, rien ! Même si quelques dizaines de prisonniers politiques ont été libérés sans, d'ailleurs, véritable liberté de circulation, puisque des centaines d'autres restent en prison, même si quelques disparus ont réapparu avec des séquelles irréversibles, puisque d'autres camps en abritent tant d'autres, morts-vivants d'Ahermoumou et des autres Tazmamart.

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc essayent de tenir depuis 20 ans les deux engagements fondamentaux :

- Premièrement, dénoncer la répression, toutes les répressions que le régime marocain fait subir aux marocains au Maroc et hors du Maroc
- Deuxièmement, soutenir toute les luttes du peuple marocain pour la liberté et la démocratie

A ce titre, les Comités sont avec vous, aujourd'hui et demain, prêts à s'associer aux actions que vous entreprendrez, prêts en tant que tel à effectuer auprès des gouvernements européens et du Parlement Européen, les démarches qui pourraient isoler un peu plus un régime encore trop crédible aux yeux de ceux qui croient que droits de l'homme peut rimer avec raison d'Etat.

Au nom de la coordination internationale des Comités de Lutte, le Comité de lutte contre la répression au Maroc de Paris salue le courage des militants politiques et syndicaux qui au mépris de leurs vies, et les mots ne sont pas trop forts, luttent là-bas et ici pour que le peuple marocain vive bientôt dans la liberté recouvrée et la démocratie instaurée."

**Le défilé du 1er Mai a scandé de nombreux slogans exigeant sa libération.**

## COMMUNIQUE

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (Belgique, France, Pays-Bas, Suisse) réunis en coordination à Bruxelles les 4 et 5 avril 1992, ont adressé la présente note à toutes les organisations syndicales européennes.

«Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT (Confédération démocratique du travail) a été interpellé à trois reprises et soumis à interrogatoires par les services de sécurité marocains au sujet de ses récentes déclarations à la presse étrangère, notamment au quotidien espagnol «El País». Noubir Amaoui aurait en particulier dit :»Le roi devrait régner et non gouverner».

Ce voeu d'établissement d'une monarchie constitutionnelle au Maroc vaut à son auteur un procès qui s'ouvre mercredi 8 avril 1992, sous le chef d'inculpation de propos diffamatoires, la personne royale étant réputée, aux termes de la constitution marocaine, «sacrée et inviolable».

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc prient les organisations syndicales :

- d'exprimer leur sympathie et leur solidarité à la CDT dans cette épreuve
- d'écrire ou de dépecher des délégations auprès des ambassades du Royaume du Maroc en Europe et auprès des représentations

diplomatiques européennes au Maroc en les priant de faire part aux autorités de ce pays de leur indignation face à ce procès inique - d'exiger la relaxation pure et simple d'Amaoui et l'annulation de son procès.»

Confédération démocratique du travail (CDT), rue Abdellah Mediouni, Casablanca, Maroc ; téléphone : (212) 2313432 ; fax : (212) 2310307

Contactez aussi «Al Ittihad Ichiraqui» (organe de l'Union socialiste des forces populaires, proche de la CDT, seul quotidien à publier les protestations au sujet du procès) ; fax : (212) 2245424.

## La presse bâillonnée

H. Goar, directeur du quotidien Anoual et membre du Secrétariat national de l'OADP sera traduit le 4 mai devant le tribunal de

### Communiqué de Presse

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Suisse, CLCRM) signalent, qu'après l'arrestation et la condamnation à deux ans de prison fermes de Noubir AMAOUI, secrétaire général de la CDT (Confédération Démocratique du Travail, principal syndicat marocain) le vendredi 17 avril, le pouvoir royal a interdit, ce lundi 27 avril le périodique "Houryat Al Moutaine" ("Liberté du citoyen"). C'est ce périodique qui, le 22 février dernier a reproduit une interview de Noubir AMAOUI, le leader syndicaliste y déclarait notamment au sujet des réformes constitutionnelles annoncées par Hassan II le 3 mars dernier: "Il ne doit pas y avoir de démocratie au détail. Constitution ou pas, peu importe: la Constitution marocaine ne fait que légaliser le despotisme... Nous ne demandons pas une monarchie constitutionnelle, nous demandons une monarchie parlementaire pour que les pouvoirs réels soient entre les mains du peuple... nous sommes contre la politique des coulisses et la parodie de démocratie". Les CLCRM rappellent par ailleurs que trois directeurs de journaux "El Alem" ("L'Etendard, parti de l'Istiqlal); "Al Ittihad Aschiraki" ("L'Union socialiste" de l'USFP); et "Anoual" (de l'OADP) font l'objet de poursuites judiciaires pour avoir couvert le procès-mascarade intenté dès le 8 avril à Ameoui. Ces mesures répressives et le climat de terreur entretenu, ces derniers jours par la police de Hassan II, augmentent très mal de la campagne pour les élections législatives et la révision de la constitution que le Roi souhaite ouvrir dès le 4 mai. Le Maroc s'apprête à vivre des moments difficiles. Hassan II responsable de l'Auschwitz marocain: le bagne-mouroir de TAZMAMART, aujourd'hui isolé et dénoncé par toutes les organisations de défense des Droits de l'Homme pour ses crimes de sang, veut ces élections-plébiscites pour se prévaloir d'une unanimous nationale aux yeux de ses alliés occidentaux (en particulier de France). Les CLCRM savent d'avance que ces "consultations" seront imposées par la terreur et le quadrillage policier, elles seront à l'évidence une caricature de démocratie. D'ores et déjà nous appelons à la solidarité la plus grande avec les rédactions des journaux interdits ou menacés d'interdiction et à la dénonciation de la terrible répression qui sévit toujours dans ce pays. A ce jour, outre plus d'un millier de disparus, en majorité des militaires et des Sahraouis, on compte au Maroc 818 prisonniers d'opinion.

première instance de Rabat pour avoir rendu compte des abus et irrégularités qui ont accompagné le procès de Noubir Amaoui. L'OADP (Organe de l'action démocratique et populaire) appelle à exiger des autorités marocaines «la libération immédiate de Noubir Amaoui, de tous les prisonniers politiques et syndicaux, l'annulation des poursuites judiciaires fallacieuses dont fait l'objet le quotidien Anoual en la personne de son directeur H. Goar...»

## CAMPAGNE POUR LES SEQUESTRES D'AHERMOUMOU

La coordination des Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc réunie à Bruxelles les 4 et 5 avril 1992 a décidé d'une campagne internationale de sensibilisation, d'information et d'action en faveur de la libération des «séquestrés d'Ahermoumou». Il s'agit, en effet, des militaires Ababou, Chalatt, Mzirek, Akka Harrouch, du syndicaliste El Manouzi enlevé à Tunis en 1972, et du syndicaliste Rouissi enlevé en 1964. Ils seraient actuellement à Ahermoumou, ancienne école de cadets, où se déclara le coup d'Etat de Skhirat, aujourd'hui baptisé Ribat El Khaïr, la citadelle du Bien! Hélas, Ahermoumou dans le Moyen-Atlas n'est pas unique. D'autres, situés dans le sud marocain, recèleraient de nombreux civils et militaires disparus, entre autres, une grande partie des 2250 soldats «passés» en Algérie en février 1991 et que cet Etat aurait remis au Maroc.

L'APADM, l'ASDHOM, et les CLCRM, dans une note du 17 avril 1992, ont dressé le profil des séquestrés les plus connus.

## ROUSSI Abdelhak



Syndicaliste de l'Union Marocaine du Travail.  
Né le 10/10/1939 à Casablanca.  
Employé à la Banque du Maroc à Casablanca.  
Arrêté le 4/10/1964. Il lui est reproché son appartenance syndicale et son engagement politique. À l'époque il avait dénoncé la farce des élections législatives préfabriquées par le pouvoir.  
Enlevé à l'âge de 25 ans, il en a aujourd'hui 53.

Il est séquestré à Ahermoumou

## ELMANOUZI Hocine



Mécanicien d'avions. Né en 1943 à Tafraout, Maroc.  
Syndicaliste. Militant du Parti de Mehdi BENBARKA.  
Condamné à mort par contumace lors du procès de Marrakech en 1971. Il a été enlevé le 1 novembre 1972 à l'aéroport de Tunis par la police maroco-tunisienne et acheminé secrètement au Maroc.  
Gardé au secret dans diverses villes de la police marocaine à Rabat dont il a tenté de s'évader le 13/7/1975.  
Repris le 20/7/1975. Il a de nouveau disparu à ce jour.  
Enlevé à l'âge de 29 ans, il en a aujourd'hui 49.

Il est séquestré à Ahermoumou

## MZIREK Ahmed



Aspirant aux Forces armées royales  
Né en 1927 dans la province de Taza, marié, père de 3 enfants.  
Arrêté en juillet 1971 suite à la tentative du coup d'état dit de «Skhirat» il a été jugé et condamné le 29 mars 1972 par le tribunal de Kenitra, dossier 7364/3673 à 12 ans de prison.  
Il devrait être libéré en juillet 1983.

Le 7 août 1973 il a été enlevé de la prison centrale de Kenitra où il pugeait sa peine, et emmené dans un lieu secret à Rabat d'où il a tenté de s'évader le 13/7/1975.

Repris le lendemain. Il a de nouveau disparu à ce jour.  
Enlevé à l'âge de 46 ans, il en a aujourd'hui 65.  
Il est séquestré à Ahermoumou

## ABABOU Mohamed



Lieutenant Colonel aux Forces armées royales  
Né en 1934, marié, père de 4 enfants.  
Arrêté en juillet 1971 suite à la tentative du coup d'état dit de «Skhirat» il a été jugé et condamné le 29 mars 1972 par le tribunal de Kenitra, dossier 7364/3673 à 20 ans de prison.  
Il devrait être libéré en juillet 1991.  
Le 7 août 1973 il a été enlevé de la prison centrale de Kenitra où il pugeait sa peine, et emmené dans un lieu secret à Rabat d'où il a tenté de s'évader le 13/7/1975.

Repris le lendemain. Il a de nouveau disparu à ce jour.  
Enlevé à l'âge de 39 ans, il en a aujourd'hui 58.  
Il est séquestré à Ahermoumou

## CHELLAT Mohamed



Capitaine aux Forces armées royales  
Né en 1938 à Taza, marié, père de 2 enfants.  
Arrêté en juillet 1971 suite à la tentative du coup d'état dit de «Skhirat» il a été jugé et condamné le 29 mars 1972 par le tribunal de Kenitra, dossier 7364/3673 à perpétuité.  
Le 7 août 1973 il a été enlevé de la prison centrale de Kenitra où il pugeait sa peine, et emmené dans un lieu secret à Rabat d'où il a tenté de s'évader le 13/7/1975.

Repris le lendemain. Il a de nouveau disparu à ce jour.  
Enlevé à l'âge de 35 ans, il en a aujourd'hui 54.  
Il est séquestré à Ahermoumou

---

## **APPEL A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

1er mai 1972, le syndicaliste marocain Houcine El Manouzi manifestait avec la classe ouvrière pour la solidarité et la défense des droits des travailleurs. 1er mai 1973, cela faisait déjà 6 mois qu'il était séquestré dans un lieu de détention secret au Maroc. 1er mai 1992, Houcine passe son 19ème «1er mai» dans un centre de séquestration sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit délibérée contre lui. Aujourd'hui, nous lançons un appel à tous les syndicalistes et à tous les démocrates pour exiger ensemble la libération de Houcine qui, selon la presse marocaine, est en séquestration et détention illégale dans le centre d'Ahermoumou (Maroc). Nous vous demandons de signer l'appel pour la libération du syndicaliste marocain et de l'adresser au «Comité Houcine El Manouzi» BP0221, 80002 Amiens Cedex 01, Fax 22522169.

## **CAMPAGNE DE LIBERATION POUR AHMED EL KHIAR**

N'oubliions pas Ahmed El Khiar, l'ancien résistant, condamné à la peine capitale en 1972 et qui a déjà vécu 20 ans dans une cellule de condamné à mort. Vivra-t-il encore 10 ans en prison, maintenant que sa peine a été commuée à 30 ans ? Le local de l'UMT à Kénitra a été le siège, le 22 mars dernier, d'une manifestation de soutien, organisée en sa faveur par l'AMDH.

## **MOUMEN DIOURI S'EXPLIQUE**

A la suite de l'article paru dans Libération (20 mars 1992) «*Diouri se compromet avec un Faurissonien*», Moumen Diouri a tenu à apporter, dans un communiqué remis à la presse le 22 mars la mise au point suivante : Je suis horrifié d'apprendre par voie de presse que M. Rami, après m'avoir donné sa parole d'honneur de ne plus tenir des propos antisémites, pousse le déshonneur jusqu'à s'afficher au côté de M. Faurisson et de ses comparses. Pourtant, M. Rami n'a pas hésité à préfacer mon ouvrage «A qui appartient le Maroc ?» comme suit : «En ces temps de xénophobie et de racisme galopant, l'annulation de la procédure d'urgence visant à l'expulsion de M. Diouri, suivie aujourd'hui de la publication de son livre constituent une victoire pour les droits de l'homme et une preuve pour la démocratie française de sa vitalité.» S'il est exact que j'ai milité durant de longues années avec lui pour permettre l'instauration de la démocratie au Maroc, je n'ai jamais manqué un seul instant à mon devoir de raisonner M. Rami sur ce que j'appelle sa «crise de folie». J'affirme sur l'honneur avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour rendre à la raison un homme égaré. Compte tenu des faits qui viennent d'être portés à ma connaissance et en attendant que la lumière soit faite sur cette affaire, j'ai demandé immédiatement à mon éditeur de retirer la préface de M. Rami dans la prochaine édition de mon livre «A qui appartient le Maroc ?». Je ne veux pas aujourd'hui me justifier d'une façon quelconque car tous ceux qui me connaissent savent que mon combat de démocrate vise non seulement à voir la démocratie s'instaurer au Maroc, mais encore à sauvegarder les droits de l'homme et tout faire pour que ne renaisse pas l'idéologie nazie. Je ne peux qu'exprimer ma peine de voir M. Rami soutenir une pareille idéologie qui ne peut que le mettre en contradiction avec celle qui l'anime dans le combat qui nous lie et lui rappeler que des dizaines d'Arabes Maghrébins ont été victimes sur le territoire Français, sur simple délit de faciès de «crime facial», par cette horde d'extrémistes fascistes dont il se vante aujourd'hui de leur alliance. Dois-je souligner s'il en était besoin que les allégations de M. Faurisson et de ses semblables sont opposées aux principes de la civilisation islamique, de la culture arabe et de la tradition marocaine, très attachée aux principes de tolérance. Pour le reste je demande à mes amis et à tous ceux qui me soutiennent dans mon combat de ne point douter de mes convictions qui pourraient les amener à penser que le démocrate que je suis, puisse se renier pour des raisons d'opportunité politique.

Fait à Prais, le 22 mars 1992.

### *Extraits de l'interview de M. Michel Levêque, ambassadeur de France à Rabat, donné à l'Opinion le 10/03/92.*

Invité à s'exprimer sur l'état des relations franco-marocaines, M. Levêque a rappelé le caractère «grippal», c'est-à-dire bénin du contentieux d'hier :

«C'était une mauvaise grippe a dit sa Majesté, c'est-à-dire quelque chose de conjoncturel et destiné à être guéri (...). C'est une question du passé ou dépassé. Je vais pourtant y répondre en partant de la campagne de presse contre le Maroc. En fait, je n'aime pas beaucoup la dénomination «campagne de presse» dans la mesure où lorsqu'on dit campagne de presse on a un peu le sentiment -mais je sais que ce n'est pas du tout le sentiment du gouvernement de sa Majesté ou celui des autorités marocaines- qu'il y a eu une certaine complaisance ou volonté des autorités françaises à participer à une campagne malveillante contre votre pays. Ce qui, bien entendu, n'est absolument pas le cas et a été d'ailleurs parfaitement reconnu par sa Majesté, par les autorités marocaines qui n'ont jamais mis en cause le Président de la République ou les membres du gouvernement français -les ministres d'Etat pour être précis- et qui ont toujours dit que c'était effectivement certains médias français, qui mal informés ou malveillants, portaient des jugements hâtifs sur le Maroc. Ceci dit, je pense qu'effectivement, ce malaise est provenu de la publication du livre de Gilles Perrault. Je ne veux pas me prononcer sur Gilles Perrault, ni sur les allégations ..... dans ce livre, mais vous savez que n'importe qui peut publier n'importe quoi en France et que ce n'est pas parce que quelqu'un publie un livre malveillant que ce qu'il contient est vérité. Je crois qu'on y a attaché trop d'importance et que nos amis marocains ont des valeurs et que, dès que celles-ci sont mises en cause, leurs réactions sont très vives. Mais, encore une fois, ce n'était pas évidemment, ni de près ni de loin un ouvrage à approuver en quoi que ce soit par le gouvernement français. C'est un ouvrage qui a été publié par un individu et qui, très honnêtement, ne reflète ni de près ni de loin les sentiments du peuple français et encore moins, évidemment, ceux du gouvernement français.

Mais ce livre a créé un sentiment de malaise. Est venu, ensuite, toujours dans ce domaine des médias, le report de l'exposition «Temps du Maroc» lié à ce livre, puis l'exploitation de l'affaire de Moumen Diouri, opposant marocain à Paris. Là aussi, existe cette frontière assez difficile à définir entre le droit qu'a toute personne de s'exprimer et aussi le fait que tout étranger sur notre sol ne doit pas chercher à entreprendre des menées subversives ou de déstabilisation visant son pays.

### Exploitation par les médias

Reconnaissons également qu'il y a eu des éléments liés aux Droits de l'Homme et concernant certaines personnes

qui avaient été emprisonnées soit qu'elles puissent se réclamer de la nationalité française, soit qu'elles essaient de contracter des alliances avec des Français ou même des Marocains que différentes raisons ont amené les Organisations des Droits de l'Homme à s'intéresser à leurs cas.

Là aussi, il y a eu exploitation.

Le gouvernement français ne mène pas de campagne à ce sujet. S'il y a quelque chose à dire, il le dit directement aux autorités marocaines. A partir de là, je crois que ces mêmes médias n'ont pas assez reconnu toutes les mesures qui ont été prises au cours de l'année 1991 par le Maroc pour la libération de tous ces détenus, pour des réformes dans le domaine pénal, et des Droits de l'Homme. La constatation que vous pouvez faire, est de dire :» Pour les médias, c'est facile à critiquer. Ils ne reconnaissent pas les progrès que nous accomplissons. Il y a une situation au Maroc. Il y a peut-être des choses qui ne vont pas. C'est ce que dit Sa Majesté lui-même. Autant reconnaître les progrès qui sont faits». Cela n'est peut-être pas assez fait par nos médias.

Le dernier point qui a porté le Maroc à s'interroger est relatif au Sahara occidental.

Je sais parfaitement l'attachement du Maroc à son unité et le sentiment qu'ont les Marocains de l'unité de cette nation marocaine dont l'Histoire date, comme on le sait, de plus de douze siècles.

Ceci étant, le Maroc a décidé officiellement de faire en sorte qu'il y ait un règlement international du problème de telle manière qu'il n'y ait plus de critique qui puisse être portée sur sa politique dans cette région, non pas que le Maroc, considère que, par là même, ses Droits sur le Sahara occidental sont remis en question puisque pour les Marocains, il s'agit là d'un référendum reconfirmatif, mais il n'empêche qu'en organisant le référendum, le Maroc veut montrer d'une part que la population elle-même est bien marocaine et attachée au Maroc et que, d'autre part, la preuve en soit faite sur le plan de la légalité internationale. Je crois que c'est là un des aspects fondamentaux de la politique marocaine qui consiste toujours à respecter la légalité internationale et rien faire qui soit contre cette légalité internationale mais, au contraire, à être toujours pionnier en matière de légalité internationale, non pas seulement pour les affaires des autres mais pour les affaires qui le concernent lui-même.

### La main dans la main

A partir de là, je dois dire qu'il n'y a littéralement pas la moindre feuille de papier qui se glisse entre cette décision marocaine et la position française. Nous soutenons totalement un règlement par un processus référendaire sous l'égide des Nations Unies.

C'est une position que nous avons clairement exprimée publiquement et que nous soutenons aux Nations Unies. Je dois dire que l'action que nous menons au Conseil de Sécurité et que connaissent très bien nos amis marocains est

tout à fait approuvé par eux. Nous travaillons la main dans la main dans cet esprit et dans cette voie.

Que par ailleurs, il y ait des organisations non gouvernementales françaises, quels que soient les personnalités ou les noms des personnes qui y militent, ces organisations ne reflètent pas la politique française. La politique française est une politique de non-ingérence dans les affaires marocaines, d'amitié avec le Maroc et de soutien sur le plan international. Je crois que personne au Maroc ne peut nous faire le moindre procès à ce sujet d'autant que tout le monde sait que s'il existe une affaire du Sahara occidental, ce n'est vraiment pas la France qui, d'une manière ou d'une autre, peut être accusée de soutenir des personnes qui s'opposent à la volonté nationale. Nous avons là-dessus, la conscience tout à fait tranquille.

En résumé, ce qui pouvait être une ombre, à mon avis, ne sont pas des réalités, mais des malaises dûs à des campagnes de presse et qui en rien n'affectent les relations entre nos deux pays.

*Précisément à ce propos, la récente visite au Maroc de M. Roland Dumas a-t-elle permis de remettre les pendules à l'heure ?*

Je crois qu'il y a toujours un effet temps qui joue. D'une part, pour ce qui était lié au livre de Perrault et à celui de Diouri, les choses reprennent leur place. Ce qui fait l'événement un jour dans un journal, s'il n'a pas de consistance, retombe. Qui parle aujourd'hui de Diouri ou de Perrault ? Je veux dire par là que ce n'est pas consistant dans les relations. Pour ce qui est du Sahara occidental, je crois bien que les choses se sont recadrées et que le Maroc voit bien quelle est notre position. Pour ce qui est des Droits de l'Homme, je dirais que les choses se sont clarifiées d'elles-mêmes. Plus il y a de transparence dans nos rapports, tout ce qui peut être ramené par les médias -le Maroc, comme tous les pays n'a pas que des partisans- tous ceux qui pour une raison ou une autre cherchent ce qui pourrait être malveillant pour le Maroc ont de moins en moins d'occasions de se manifester.

#### **Volonté commune**

*Les ministres des Affaires étrangères, réunis dernièrement à Bruxelles, ont formulé des propositions dans le cadre des relations maroco-communautaires dont un partenariat sur les plans politique et économique. Quel genre de partenariat est-ce ?*

Je crois qu'il faut recadrer les choses ; vous savez que la France et le Maroc -et d'ailleurs un certain nombre de pays méditerranéens- étaient liés à la CEE par un certain nombre d'accords et de protocoles qui formaient, dans la conception du Maroc et dans la nôtre un tout avec des aspects plus

proprement commerciaux comme l'accord de pêche, des aspects assistance économique, c'est le cas des protocoles financiers. Il y a eu ce malheureux incident du Parlement Européen à Bruxelles. Nos amis marocains savent très bien que si par suite des règles nécessitant une majorité à cette assemblée où il faut atteindre un certain quorum pour que des décisions financières soient applicables et que, d'autre part, quelle que soit la volonté des gouvernements ou de la commission de Bruxelles, ce Parlement qui en est aussi à ces débuts prenne des responsabilités qui sont les siennes, au bout du compte, ce protocole pour le Maroc avait été soumis à des conditions qui ont été jugées comme étant tout à fait inacceptables par le Maroc. Le Maroc avait décidé à ce moment-là de ne pas renouveler l'accord de pêche qui venait à expiration.

Mais ceci dit, la volonté commune, que ce soit celle des Marocains, celle des Français, celle de la commission ou celle en particulier des pays méditerranéens de la Communauté était évidemment de ne pas être dans une situation d'impasse ou de blocage, puisque les relations Maroc-Communauté sont des relations tout à fait essentielles. Essentielles à plus d'un titre et je rappellerai que les deux tiers environ du commerce extérieur du Maroc se font avec la Communauté, pour ce qui est de la part de la France, elle, est de 30% dans les deux sens. Concernant les investissements, la Communauté Européenne est le 1er investisseur au Maroc. La part de la France est de 40% à 45% environ. Pour ce qui est de la dette publique (marocaine) celle-ci est essentiellement logée en Europe. Là encore, plus de la moitié des fonds sont français. Sur le plan culturel et humain, les pays méditerranéens sont très liés les uns aux autres. Il y a près de 600000 Marocains en France, environ 200000 en Belgique, 100000 en Espagne, 100000 en Italie. Par ailleurs, près de 26000 Français sont établis au Maroc. Tout cela crée des liens fondamentaux entre le Maroc et les pays de la Communauté.»

*D'autres questions ont été posées à M. Levêque sur les investissements français au Maroc, la scolarisation à la Mission française, l'absence de la France dans le processus de paix engagé après la guerre du Golfe, l'intégrisme, l'affaire lybienne en relation avec les attentats contre la PAN AM et UTA.*

## PRISONS DE REVE EN HASSANIE VUES PAR ANTENNE 2

*A la suite du «reportage» consacré aux prisons du Maroc par Antenne 2, le 9 mars 1992, au cours des informations de 20h, nous avons reçu de René Toussaint (Association de Défense des Anciens Travailleurs Au Maroc) copie d'une lettre adressée au Directeur de la chaîne et dont nous publions un extrait :*

(...) Ces lits bien rangés, bien propres avec de belles couvertures, cette pièce bien éclairée et joliment tapissée étaient un montage odieux du ministre de l'Intérieur marocain que nous avons vu, de suite, sur notre écran affirmant qu'au Maroc c'en était fini de la répression politique. C'est un grossier mensonge.

On comprend ce «reportage» après la récente visite de M. Roland Dumas qui, sur ordre, comme à Canossa, est allé se prosterner aux pieds du pire bourreau pour des raisons qui tiennent à la préservation des priviléges des Bouygues, capitalistes et promoteurs français ou autres jouisseurs des splendeurs de la Mamounia...

Lisez un peu le livre A qui appartient le Maroc ? de Diouri et vous serez édifié.

Au moment même de votre «reportage» (combien vous a-t-il rapporté ?) un médecin français M. Jean Carles était expulsé du Maroc par Hassan II parce qu'il voulait simplement s'informer de l'état de santé de grévistes de la faim dans les prisons royales. Au même moment des journaux marocains dont Al-Alam (\*), non vendus au roi, contrairement à celui que vous avez montré (Albayane), dénonçaient les tortures et exactions dans les prisons marocaines dans lesquelles croupissent plus de 800 détenus.

Il est honteux qu'une télévision nationale française se fasse ainsi la complice d'une monarchie absolue qui subsiste encore par la terreur, la répression et la mise en servitude de tout un peuple.

(\* ) le journal d'opposition Al-Alam, organe du parti de l'Istiqlal, dénonçait en effet les conditions «dégradantes» de détention des prisonniers politiques et de droit commun au Maroc. Un article, signé de deux anciens détenus, indiquait qu'il «n'existe pas de médecine pénitentiaire» au Maroc où les prisons sont des instruments de «destruction de la personne». Ce sont aussi des «cimetières pour les êtres vivants». «Le détenu est souvent victime de violentes tortures dans les prisons où sont enregistrés des cas de suicides» ajoutait le journal.

Il signalait encore que tous les centres de détention «vêtuistes» sont confrontés à la «surpopulation carcérale». «L'alimentation y est impropre pour la santé. Les femmes qui accouchent ont du mal à alimenter leur nourisson».

*Dans cette lettre ouverte au Président d'Antenne 2 et aux journalistes, N. et H. Benzekri, ont écrit aussi leur consternation :*

(...) Ou bien les journalistes se sont laissés manipuler, ou bien ils participent à une mise en scène à grande échelle visant à rendre Hassan II et son régime présentables aux yeux de l'Occident. Pour bien connaître la prison de Rabat (et les autres sont pires) ce reportage nous a semblé scandaleux.

Si les journalistes veulent faire leur métier dans le respect de la profession et l'indépendance, nous pouvons leur fournir des contacts qui leur montreront la prison sous un autre jour. La prison de Laâlou (\*) de Rabat par exemple, conçue pour 400 personnes, en a accueilli plus de 2000. Si les autorités veulent jouer la transparence, comme le disait le commentateur, pourquoi ont-elles refusé et refusent-elles encore aux organisations internationales (mission parlementaire du Parlement Européen et Amnesty International) de visiter librement les prisons et de rencontrer les prisonniers ?

Reportez-vous à «Résistances» de Noël Mamère, émission d'Antenne 2, sur les droits de l'homme au Maroc, où plusieurs prisonniers ont témoigné.

Reportez-vous aux rapports d'Amnesty International, du Département d'Etat Américain, de l'AMDH, des CLCRM ou de l'ASDHOM. Ces organisations ont reproduit de nombreux témoignages de victimes de la répression, de la torture dans des commissariats ou des prisons marocaines. Lisez le livre de Gilles Perrault, Notre Ami le roi, et celui de Moumen Diouri, A qui appartient le Maroc ?

Demandez l'avis des médecins de l'AVRE qui suivent des ex-prisonniers dont beaucoup garderont des séquelles, physiques ou morales, à vie.

Souvenez-vous des images de l'arrivée des frères Bourequat, relâchés après 18 ans de détention, dont 10 à Tazmamart. Demandez-vous pourquoi de 1986 à 1992 le Parlement Européen a condamné à 13 reprises le Maroc...

Prenez les chiffres officiels des prisonniers graciés chaque année par le roi : ils sont éloquents en matière de «démocratie» ! A moins que ce reportage ne soit la suite logique des dernières visites officielles et officieuses au Maroc de bien de diplomates, conseillers civils ou militaires, conseillers élyséens ou directeurs de journaux parisiens et qui annoncerait une prochaine réconciliation de la France avec Hassan II ?

L'avenir nous le dira...

(\*) Notre frère et beau-frère y a été détenu à deux reprises 18 mois puis un an comme prisonnier d'opinion ; il nous a longuement parlé des conditions inhumaines de détention des droits communs.

## Révision de la Constitution

Dans son discours du Trône, Hassan II a annoncé une prochaine révision de la constitution «afin d'établir un meilleur équilibre» entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Cette révision aurait lieu avant la date-butoir du 9 octobre 1992 décidée pour les élections législatives. On parle de juin !

Dans quel sens vont s'opérer les ajustements à cette constitution déjà vieille de 20 ans et qui n'a pas permis l'exercice d'une démocratie authentique ?

Quels aménagements vont pouvoir se faire qui ne toucheront en rien la personne sacrée et inviolable du roi ni la monarchie «régime immuable de la nation» ?

Ce ne sont pas des élections moins falsifiées, quelques libérations supplémentaires, quelques passeports arrachés de haute lutte qui changeront véritablement un Etat de non-droit en un Etat de droit, car c'est de démocratie qu'il s'agit ici, tout l'enjeu est là ; c'est de liberté d'expression qu'il s'agit, de droits de l'homme. On est très loin d'une conformité avec le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. Ce n'est donc pas une affaire de réforme constitutionnelle qui est en jeu mais de pratiques politiques et policières.

## BREVES

L'International Human Rights Law Group (Washington) continue ses activités en faveur des droits de l'homme au Maroc. Il avait adressé au Président Bush, lors de la visite d'Hassan II aux Etats-Unis, une lettre où il faisait état des cas de disparitions, de torture, de partialité dans les procès et autres violations graves des droits de l'homme. Cette lettre avait également été remise au Comité des Affaires étrangères de la Chambre des Députés et le problème des Droits de l'Homme soulevé lors de la réunion tenue entre le roi et le House Foreign Affairs Committee.

**Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins français le Dr. Louis René appelle l'attention de son homologue marocain sur le sort des prisonniers politiques et les soins médicaux inexistant.**

Dans une lettre ouverte au Comité International de la Croix Rouge à Genève, le Secours Populaire qui parraine plusieurs prisonniers a attiré l'attention de cette organisation internationale afin qu'elle s'emploie à faire respecter ces droits élémentaires à la santé.

Deux journaux médicaux en France, Impact Médecins et Le Quotidien du médecin, ont publié en janvier un article comportant des témoignages et dénonçant l'Ordre des Médecins et les médecins marocains pour leur silence.

L'Association de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Démocratiques dans le Monde Arabe, a le plaisir de vous communiquer sa nouvelle adresse : 46, rue de Vaugirard 75006 Paris.

## COORDINATION

La coordination des Comités de Lutte s'est tenue à Bruxelles les 4 et 5 avril derniers. Comme d'habitude, elle a fait le point sur les différentes activités, a informé sur les contacts récents avec la Commission de la CEE, évoqué le projet d'un centre de revitalisation pour détenus politiques, décidé d'une campagne sur les «séquestrés d'Ahermoumou» et autres détenus et d'une autre pour la libération d'Ahmed Khiar, détenu à Kénitra.

## Informations transmises à l'ONU

Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (Belgique, Espagne, France, Pays Bas, Suisse) ont adressé à l'ONU (Section des procédures spéciales, section des documents internationaux, centre des droits de l'homme) les informations qu'ils possèdent concernant :

- le bagne-mouroir de Tazmamart
- les autres militaires et civils disparus à ce jour
- le cas particulier de Raïss et Achour
- les survivants de Tazmamart libérés
- les autres camps secrets de détention "Agdez, Kalaât M'Gouna, Kalaât El Caïd Abdellah, Ksar Aït Chaïr, Oued El Maleh, Oued Ounil)
- le cas de la famille Oufkir, toujours retenue au Maroc sans passeport
- le cas d'Abraham Serfaty, banni et déchu de sa nationalité marocaine

Les Comités concluent ainsi :

«Tous les faits relatés ici et qui ne reflètent qu'une petite partie des violations des Droits de l'Homme par le régime royal marocain, attestent que le Maroc est un Etat de non-droit, c'est d'ailleurs à ce titre que le Parlement Européen a voté plus d'une dizaine de résolutions condamnant le pouvoir de ce pays.

Lors de leur dernière coordination européenne tenue à Bruxelles les 4 et 5 avril 1992, les CLCRM (Belgique, Espagne, France, Pays Bas, Suisse), ont décidé d'inviter l'ensemble des organisations internationales et les principales ONG traitant des questions de droits de l'homme de poursuivre leur examen de la question marocaine, en effet, ce ne sont pas les quelques libérations décidées par le pouvoir dès le mois d'août 1991 qui peuvent mettre un terme à la répression systématique que mène ce régime. Ces mesures sélectives obéissent avant tout à des calculs politiques en relation avec la pression organisée par certains Etats d'Europe et surtout par les Etats-Unis d'Amérique, elles s'articulent également à l'échéance du référendum sur l'autodétermination au Sahara occidental et les prochaines élections

annoncées pour octobre prochain au Maroc, c'est à dire qu'elles ne traduisent nullement une adhésion miraculeuse du gouvernement marocain aux principes et aux instruments fondamentaux des Droits de l'Homme. En plus des faits rapportés dans le présent rapport et qui sont loin d'être réglés, il y a lieu de signaler qu'à ce jour on compte dans les geôles marocaines :

233 détenus d'opinion condamnés à trois ans et plus, dont 15 à la peine de mort

323 détenus d'opinion condamnés à deux ans et plus

161 détenus d'opinion condamnés à un an et qui doivent être relâchés ces prochains jours

Et pour la seule année 1992, 100 prisonniers politiques condamnés de 4 mois à 10 ans ferme.

Le total des détenus, exception faite des disparus, s'élève donc à 817.

Dans ces conditions, les CLCRM étudient avec d'autres ONG et un certain nombre d'avocats, la possibilité de mettre sur pied à terme un tribunal international pour juger le régime d'Hassan II de ses crimes de sang, assassinats, morts sous la torture, exécutions sommaires, disparitions et camps de la mort. Les CLCRM ont lancé un appel à toutes les ONG pour que des missions médicales se rendent à brève échéance et prennent en charge des rescapés du camp de la mort de Tazmamart, il est souhaitable que des organisations internationales telles l'OMS contribuent à l'établissement d'un centre de revitalisation et de traitement psychiatrique. Les CLCRM mèneront également campagne auprès de toutes les instances internationales et ONG concernées pour boycotter la présidence du Comité préparatoire de la Conférence Mondiale sur les droits de l'homme, organisé par l'ONU et qui doit se tenir à Berlin ou vraisemblablement à Rome en 1993. Présidence confiée à Mme Warzazi, experte marocaine de la Sous-commission des droits de l'homme et surtout haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères du Maroc. Les organisations humanitaires ne peuvent se rendre complices d'une telle mascarade et se doivent sans relâche de dénoncer cette présidence qui est une véritable forfaiture.»

## Vie des Comités

### Le Havre

Mardi 28/04, un meeting a eu lieu au Havre avec Abraham Serfaty, réunissant 250 personnes. Une motion a été votée pour envoyer un télégramme à l'ambassade du Maroc demandant la libération de Noubir Amaouio.

### Limoges

Le Comité de Limoges a adressé le communiqué ci-joint, suite à l'émission d'Antenne 2 sur les prisons marocaines. Il a été publié dans le supplément télé du Monde (29-30 mars 1992).

Nous avons été très choqués par le reportage sur la prison de Rabat présenté au journal de 20 heures sur Antenne 2, le 9 mars. Ou bien les journalistes se sont laissé manipuler, ou bien ils participent à une mise en scène à grande échelle visant à rendre Hassan II et son régime présentables aux yeux de l'Occident. Pour bien connaître la prison de Rabat (et les autres sont pires...), ce reportage nous a semblé scandaleux. Si les journalistes veulent faire leur métier dans le respect de la profession et l'indépendance, nous pouvons leur fournir des contacts qui leur montreront la prison sous un autre jour.

La prison de Laâyoune (Rabat) par exemple, conçue pour 400 personnes, en a accueilli plus de 2 000. Si les autorités veulent jouer la transparence, comme le disait le commentateur, pourquoi ont-elles refusé et refusent-elles encore aux organismes internationaux (mission parlementaire du Parlement européen et Amnesty International) de visiter librement les prisons et de rencontrer les prisonniers ?

Reportez-vous à « Résistances » de Noël Mamère, émission d'A2, sur les droits de l'homme au Maroc où plusieurs prisonniers ont témoigné. Reportez-vous aux rapports d'Amnesty International, du dépar-

tement d'Etat américain, de l'AMDH, des CLCRM ou de l'ASDHOM. Ces organisations ont reproduit de nombreux témoignages de victimes de la répression, de la torture dans des commissariats ou des prisons marocaines. Lisez le livre de Gilles Perrault *Notre ami le roi* et celui de Moumen Diouri *A qui appartient le Maroc ?*

Demandez l'avis des médecins de l'AVRE qui suivent des ex-prisonniers dont beaucoup garderont des séquelles, physiques ou morales, à vie. Souvenez-vous des images de l'arrivée des frères Bourequat, relâchés après dix-huit ans de détention, dont dix à Tazmamart. Demandez-vous pourquoi de 1986 à 1992 le Parlement européen a condamné à treize reprises le Maroc... Prenez les chiffres officiels des prisonniers graciés chaque année par le roi : ils sont éloquents en matière de « démocratisation » !

A moins que ce reportage ne soit la suite logique des dernières visites officielles et officieuses au Maroc de bien des diplomates, conseillers civils ou militaires, conseillers éléphants ou directeurs de journaux parisiens et qui annonceront une prochaine réconciliation de la France avec Hassan II ? L'avenir nous le dira...

M. et Mme BENZEKRI  
(Pour l'ASDHOM et le CLCRM  
de Limoges)

**Après l'arrestation de Noubir Amaoui, un autre communiqué a été remis à la presse locale le 25 mars.**

### COMMUNIQUE

Nous venons d'apprendre l'arrestation au Maroc du secrétaire général de la CDT (Confédération démocratique du travail), Noubir Al Amaoui, le 24 mars dans l'après-midi. La CDT est le syndicat ouvrier le plus important au Maroc. Nous nous demandons si cette arrestation ne fait pas suite à l'interview accordée récemment par Al Amaoui au journal "Attarik" et où il présente le référendum sur la réforme de la Constitution et de nouvelles élections, annoncés le 3 mars par Hassan II, comme une nouvelle manœuvre et de la poudre aux yeux.

Une arrestation qui contredit le portrait optimiste fait sur Antenne 2, la semaine dernière et nous éclaire sur "la démocratie hassanienne". Un tyran est un tyran, et le lifting de façade tenté en France pour maintenir au pouvoir le protecteur de ses intérêts ne nous abusera pas.

**Le 22 mars, le Comité a participé à la fête du MRAP.  
Le 6 mai, Abraham Serfaty est invité en Limousin.**

### TEMOIGNAGE

*Extrait du témoignage d'un Français vivant à Taybeh Ramallah dans les territoires occupés. Sa lettre, datée du 5 mars 1992 est parvenue au Comité de Limoges.*

"A mon retour à Taybeh, le 13 juillet dernier, quel choc ! La répression s'est faite encore plus intensive et brutale depuis la Guerre du Golfe avec encore un accroissement dans la violence depuis l'ouverture de la Conférence de Paix à Madrid. Les Palestiniens ne se font guère d'illusions sur l'avenir malgré l'euphorie des premiers jours d'ouverture de la Conférence de Madrid où on a vu de jeunes Palestiniens distribuer des rameaux d'oliviers aux soldats israéliens tout à fait ébahis et décontenancés.

Ce sont les nouveaux juifs errants, délaissés et incompris, à jamais victimes de la culpabilité (bien

compréhensible d'ailleurs) de l'Occident par rapport à l'Holocauste juif. Je me rends compte de plus en plus de la réalité des effets néfastes de la répression sur les enfants en bas âge, tous très traumatisés par les brutalités dont leurs parents ou proches ont fait l'objet devant eux ou qu'ils ont subies eux-mêmes. J'ai rencontré un gamin, qui doit avoir 9 ans, qui est mentalement atteint et ne bouge plus de son lit depuis que les soldats ont fait irruption dans sa maison et l'ont menacé de le tuer en pointant leur fusil sur sa tempe.

A chaque fois que je le vois, il me répète : «tu as peur des soldats ?» A ma réponse négative, il me regarde avec admiration. Pauvre enfant !

### Lyon

Le Comité Information et Solidarité Maroc (CLAP, 5 rue sala, 69002 Lyon) a organisé avec l'ASDHOM une soirée de solidarité avec le peuple marocain en présence de Mohamed Nadrani et d'Abraham Serfaty, le 20 février dernier. Abraham Serfaty a pu s'adresser à la presse régionale à cette occasion.

Le Comité rappelle qu'il a édité des cartes postales des œuvres de Mohammed Nadrani. Pour les achats de ces cartes, contacter l'ASDHOM ou Aïcha Benayad au 78.35.42.49

### Toulouse

Le Comité de Toulouse est en relation épistolaire avec des étudiants incarcérés à la prison civile de Fès. Le témoignage de ces derniers rappellent la violence des manifestations d'octobre 1991, l'énormité des peines infligées (de 7 à 10 ans d'emprisonnement), la grève de trois jours (du 19 au 21 mars) déclenchée par les professeurs de l'Université de Fès en solidarité avec leur collègue Sekalli Khalid, la grève des professeurs de toutes les facultés du Maroc le 26 mars, jour du jugement de 35 étudiants à la cour d'appel de Fès. Certains étudiants de Fès souhaitent un(e) correspondant(e) en France. Pour tout renseignement, s'adresser à Nicole LEBON, chemin des vignes, 31670 Labège. Tél : 61.39.80.65

### Nantes

Le Comité de Nantes organise, avec le soutien d'associations humanitaires, politiques et syndicales, 3 jours sur les droits de l'Homme les 21, 22 et 23 mai 1992.

Les thèmes qui ont été retenus sont :

- jeudi 21 : journée sur l'enfance, l'éducation et la jeunesse en général (nous invitons les professeurs et leurs élèves à des projections vidéo et discussions avec des intervenants extérieurs).
- vendredi 22 : journée sur la condition de la femme (statut personnel, professionnel, économique,...)
- samedi 23 : soirée débat avec Abraham Serfaty et dans l'après-midi, rencontre autour du dernier livre de Moumen Diouri (sous réserve).

## *Le travail des enfants au Maroc* - Témoignages -

### Au Royaume de l'Injustice : Encore "Enfants et déjà Prolétaires", Esclaves

Traduit du Journal marocain  
"Al Ittihad Al Ichiraki" du 28/03/1992



CLCRM-ASDHOM  
- Limoges -

Le travail des enfants au Maroc est un phénomène social très ancien. Il existe depuis des siècles, malgré les efforts de l'État pour lutter contre ce fléau. Les enfants sont utilisés dans diverses industries, notamment la fabrication de tapis, la production de cuir et la construction. Ils travaillent souvent dans des conditions déplorables, exposées à la chaleur, à la poussière et à l'humidité. Leur salaire est très bas, parfois même nul. Les enfants sont également victimes de maltraitance et de violence. Leur santé et leur développement physique sont gravement compromis. La situation des enfants travailleurs au Maroc est une tragédie qui doit être combattue de manière urgente et efficace.

#### Notes des traducteurs:

1- L'Anti Slavery Society (Association anglaise contre l'esclavage) avait réalisé entre 1975 et 1977 un rapport sur le travail des enfants au Maroc: les enquêtes avaient été effectuées entre autres dans 62 manufactures de tapis.

Le rapport était accablant au point que les journaux qui en avaient publié des extraits furent saisis à l'époque.

En 1979, Al Mouharir qui paraît aujourd'hui sous le titre d'Al Ittihad Al Ichiraki en avait publié quelques extraits, à l'occasion de la Journée de l'Enfant.

#### Aujourd'hui, les journalistes précisent:

« En 1992, 13 ans après la publication du dernier rapport, nous pouvons affirmer que la condition des enfants n'a fait qu'empirer au lieu de s'améliorer. L'enfant travaille souvent 56 heures par semaine et parfois jusqu'à 72 heures ».

Les témoignages qui suivent sont traduits de Al Ittihad Al Ichiraki du 28/03/1992.

2- Un Dirham marocain équivaut, environ, à 50 centimes. (1 DH = 0,50FF).

#### Les journalistes rappellent que dans le monde:

« \* 40 000 enfants meurent chaque jour de faim ou de maladie.

\* 100 millions d'enfants peinent et souffrent quotidiennement de maltraitance. Au Maroc, ils sont des dizaines de milliers...»

« \* ... des fillettes (entre 8 et 13 ans) travaillent plus de 10 heures par jour et pour un salaire de 3 Dirhams (soit 1,50 FF) la journée...»

« \* de jeunes enfants (de même âge) employés dans des magasins pour charger et décharger, travaillent jusqu'à 15 heures par jour. Ils dorment sur place pendant la nuit près d'un entrepôt de bouteilles de gaz, de bombes insecticides... dans des conditions d'hygiène inqualifiables pour un salaire de 200 Dirhams par mois (soit 100FF).

« \* nous savons que des enfants de 5 à 12 ans travaillent plus de 12 heures par jour sans rien toucher»

« \* selon les statistiques officielles de 1991, 90 750 enfants de moins de 15 ans travaillent au Maroc dont 52 883 garçons et 37 867 filles. Mais il en existe aussi un nombre, difficile à déterminer, dans la tranche des 15-24 ans dont le nombre officiel est de 694 919. »

### Un couple témoigne :

« Elle s'appelle Hassana, elle a dix ans et travaille comme bonne dans une famille moyenne au Maroc. Elle se lève la première et se couche la dernière après avoir fait la vaisselle et tout rangé... Son père vient tous les mois encaisser 100 Dirhams (50 FF). Elle se contente des restes, comme nourriture, et des vieux habits. Elle est battue brutalement à la moindre petite erreur. »  
\*NDT : témoignage direct, non extrait du journal.

### Le patron d'une manufacture de tapis à Khémisset :

« La capacité productive de mon établissement est de 600 à 700 m<sup>2</sup> par mois. Je fais travailler des contremaires ("Maalmats") qui sont payées à la tâche. Elles sont chargées de trouver des filles... et de les surveiller pendant le travail.  
Chaque m<sup>2</sup> exige une journée de travail, en employant 3 jeunes filles par m<sup>2</sup>. Je paie 33 DH le m<sup>2</sup> la contremaire. Elle peut donner jusqu'à 3 DH à chaque fille par jour de travail et garde le reste. »

### Un tailleur :

« Je travaillais pour 1,25 DH la semaine (soit 0,75 F) et s'il m'arrivait de faire une erreur, j'étais battu avec la règle et les ciseaux sur les doigts, les mains posées par terre. »

### Un réparateur de vélo et motos :

« Je travaille depuis l'âge de 12 ans pour un salaire variant de 50 à 60 DH (25 à 30 F) la semaine. »

### Un apprenti chez un artisan :

« Je travaille du lever au coucher du soleil, avec une courte pause à la mi-journée pour rien. » (NDT : c'est le patron qui les forme!).

### Des guides pour touristes : à 12 ans et moins ils travaillent comme "guides" non déclarés. Ils apprennent les langues avec le contact qu'ils ont avec les touristes:

« Nous sommes traqués par la police et les guides officiels. Ils revendent quelques objets d'artisanat et reçoivent des commissions qui leur permettent d'aider leur famille. S'ils sont arrêtés par la police "ils seront jugés et condamnés pour mendicité" déclare un avocat du barreau de Marrakech. »

\*NDT : Pourtant les mendiants courrent les rues à longueur de journée mais personne ne les arrête! En fait, les guides officiels ont d'autres rôles:  
- orienter les touristes vers des magasins et centres artisanaux appartenant aux notables de la ville,

- guider les touristes dans les quartiers "chics" en évitant les quartiers miséreux : leurs circuits sont "aseptisés",  
- Faire la propagande du régime.

### Des bébés -oui des bébés- rapportent de l'argent à leurs parents :

« Une mendiane de "profession" loue un bébé à une jeune maman pour la journée (10 à 12 heures). Elle rend le bébé en fin de journée avec une petite commission. »

Mais, direz-vous, n'y a-t-il pas de réglementation dans ce pays? Voici ce que répond le Président de l'Amicale des Inspecteurs du Travail :

« Si, il y a une réglementation qui interdit de faire travailler des enfants de moins de 12 ans révolus. C'est un Dahir qui date de la période coloniale française, de 1947. »

« Même si le patron est arrêté, la pénalité ne dépasse guère 30 ou 40 DH (15 à 20 F) qui vont dans les caisses du Ministère de la justice... »

« J'affirme que nombreux sont les enfants entre 6 et 15 ans qui travaillent dans de très mauvaises conditions, sans aucune protection sociale ni juridique. »

« Nous voyons tout cela et nous nous sentons incapables de faire quoi que ce soit. »

Et pourtant :

- l'école est théoriquement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et à partir de 7 ans.
- le Maroc est signataire de la Convention des Droits de l'Enfant signée en 1990 et qui stipule que :
  - Tout enfant a droit à l'éducation
  - Tout enfant a droit à la protection contre l'exploitation dans le travail et la maltraitance.
  - L'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) a sommé à plusieurs reprises le Maroc de respecter les conventions internationales.

Le Maroc s'en soucie peu. Il sait qu'il bénéficie de la complaisance des régimes occidentaux. Rappelons que bon nombre d'entreprises étrangères (françaises en majorité) profitent de cette main d'œuvre corvéable et maléable.

Pour plus de précisions, lisez "A qui appartient le Maroc" de Moumen DIOURI.

*Touristes, si vous avez envie d'acheter au Maroc un tapis fait main... pensez-y. Ce sont ces mêmes tapis qui sont souvent généralement offerts par "Sa Majesté" à ses "hôtes" occidentaux...*

## PUBLICATIONS

Le Marokko Bulletin, vient de sortir son n°1 (janvier 92) disponible au Marokko Komitee, post bus 15290, 1000 MG Amsterdam. Giro 1000314. Nederlands.

Abraham Serfaty vient de publier chez Messidor (avril 92) Dans les prisons du roi, entretiens et textes sur le Maroc écrits en captivité. Dans «l'Autre journal», n°23, d'avril 92, entretien avec Marc Laimé : «la foi intacte d'Abraham Serfaty».

Andrée Rolland-Garcia, qui parraine un étudiant marocain emprisonné, est aussi l'auteur de plusieurs livres qu'elle édite à son compte. Elle nous signale la prochaine sortie de Moha, roman d'actualité sur le racisme, la misère, le chômage, la drogue, la guerre du Golfe. Ce livre peut être commandé à son adresse : 10 allée Pierre Cot, 38550 La Péage de Roussillon. Tél : 74.86.09.81

## APPEL

La Lettre de l'ASDHOM est en difficulté. Pensez à l'aider en lui adressant votre soutien au 269 bis, rue du Faubourg Saint Antoine, 75011 Paris. Compte bancaire n° 21021232701, BFCC : 99 rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

## Dernière minute

Le gouvernement marocain a interdit aux syndicats de manifester sur le boulevard El Fida de Casablanca, le 1er mai, et a demandé aux syndicats de signer un engagement pour parer à tous incidents. Les syndicats ont refusé de manifester. L'UGTM, la CDT et le SNESUP se sont élevés dans un communiqué commun contre cette politique répressive, et ont annoncé leur intention de saisir les instances internationales du travail.

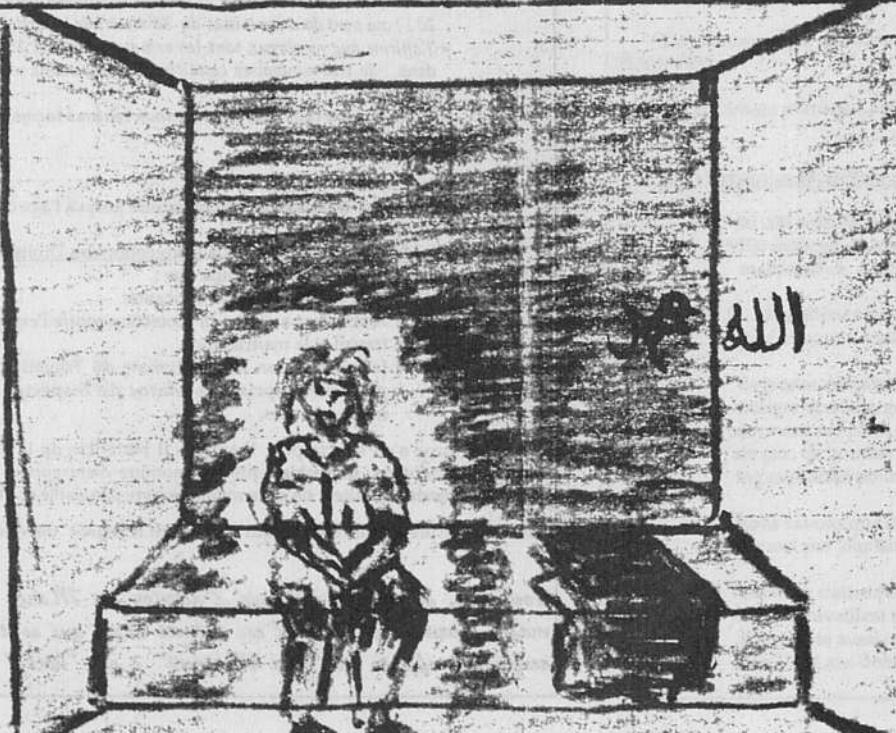
La CGT s'associe à cette protestation contre un "acte arbitraire du pouvoir royal qui vise à intimider les salariés".

Le Comité de défense des libertés et des droits de l'homme en France et dans le monde a adressé une lettre à M. Roland Dumas pour qu'il intervienne suite à l'interdiction de parution du périodique marocain "Houriyat al Mouatine".

Le directeur du quotidien "Anoual" passe en procès le 4 mai pour avoir rendu compte du procès de Noubir Amaoui. Deux journalistes de "Al Itihad Aschtiraki" passent en procès le 13 mai pour avoir publié une enquête sur le fonctionnement de la justice au Maroc.

31 étudiants marocains de l'université de Fès, arrêtés suite aux manifestations du 10 mars, ont été condamnés à des peines de 2 mois à un an de prison ferme.

ous  
m. 10 cm  
de plaq.  
redim



L de la cellule : 3,9  
l : 2,40 M  
H : 3,75 M  
H de la dalle : 75  
L : 2,40 M - l : 1  
L de la porte : 2,51  
l : 1 M. Epaisseur du  
Diam. du trou : 14  
de la fenêtre : 1,52

Ce numéro a été tiré en 550 exemplaires le 6/05/92. La prochaine réunion du Comité de rédaction se tiendra à Paris le 26/06/92.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION  
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

**1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis** (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux média. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

**2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier**, pour courvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

**3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille**, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

**4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.**

Conditions  
d'abonnement à Maroc -  
Répression

- 150 F (France)  
 90 F (Etudiants, chômeurs)

- 170 F (autres pays)  
 **Soutien à Partir de 300F**

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC  
avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris  
CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,  
Commission paritaire : n°70800**

## PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

### *Historique*

<b>Casablanca</b> : Soulèvement populaire , juin 1981 (Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville)	<b>8 F</b>
<b>Ben Barka</b> : 20 ans après (Débat du colloque du 26 octobre 1985 — APADAM-CLCRM) Arcantère.	(épuisé)
<b>France-Maroc</b> : continuité ou changement ? (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)	<b>20 F</b>
<b>Rencontre avec le maroc</b> , Claude ARIAM Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.	<b>95 F</b>
<b>Le Maroc de la coopération</b> (Dossier CLCRM 1975)	(épuisé)
<b>Le Maroc : répression, prison, immigration</b> (dossier CLCRM 1977)	(épuisé)

### *Actualité*

<b>Etat de la répression au Maroc</b> (Dépliant), Les 10 exemplaires (remise à jour, mars 1992)	<b>5 F</b>
<b>Le travail des enfants au Maroc</b> : rapport de l'enquête réalisée par l' <i>Anti-Slavery Society</i> en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979)	<b>5 F</b>
<b>Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants</b> , H. Ben Malek (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)	<b>10 F</b>
<b>Les disparus au Maroc</b> (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages 1982)	<b>10 F</b>
<b>Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons</b> (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)	<b>40 F</b>
<b>Hors du Maroc jobertien</b> , Idrissi Kaitouni	<b>15 F</b>
<b>Dossier sur les prisonniers politiques islamistes</b>	<b>10 F</b>
<b>Livre blanc sur les enfants Oufkir</b> (cabinet B. Darteville et G. Kiejman)	<b>20 F</b>
<b>Babel : Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb</b>	<b>45 F</b>
<b>Rahal : dans les entrailles de ma patrie</b>	<b>25 F</b>
<b>La faim pour la justice</b> (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat)	<b>5 F</b>
<b>Maroc : torture, « disparitions », emprisonnement politique</b> (Amnesty International, mars 1991)	<b>30 F</b>
<b>Rapport sur Tazmamart : reçu en mars 1991 et daté de 1989</b>	<b>15 F</b>
<b>Le livre blanc sur les droits de l'Homme au Maroc</b>	<b>78F</b>

### *Art et poésie*

<b>Affiche</b>	<b>10 F</b>
<b>Autour d'Abdellatif Derkaoui</b> (poèmes)	<b>5 F</b>
<b>Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants</b> Ed. ATMF	<b>50 F</b>
<b>Plus de 1001 nuits</b> . Edition bilingue en allemand et en français de poèmes et de dessins de prisonniers de Kénitra réalisé par le groupe Amnesty International Tubingen (1982).(épuisé)	
<b>Poèmes, lettres, écrits de prison</b> , Saïda Menebhi Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca. (1978 réédité en 1982).	<b>10 F</b>
<b>Sous le bâillon, le poème</b> , A. Laabi, L'Harmattan	<b>85 F</b>
<b>La parole confisquée</b> , textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains	<b>72 F</b>
<b>Es-Srir</b> , conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe	<b>30 F</b>
<b>Journal</b> (recueil de poèmes) Hamid Benzekri	(épuisé)

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM*

## LES DETENUS POLITIQUES

### ● Officiellement :

Il n'y a ni délit d'opinion, ni prisonnier politique puisque, selon le droit et selon la constitution, le Maroc est une monarchie démocratique où toutes les libertés s'expriment.

### ● Dans la réalité, il y a :

- 14 condamnés à mort, dont 11 pour leurs opinions islamistes.
- 817 détenus politiques: 36 condamnés à perpétuité dont Ahmed Khiari (condamné à mort en 1972 et récemment gracié), 6 condamnés à 30 ans de prison, 64 à 20 ans de prison... Tous ont passé des semaines, des mois ou des années dans les centres clandestins de la police. Tous ont été torturés. Chaque ville du Maroc possède sa prison, dans laquelle peuvent se trouver des détenus politiques. Les condamnés à mort se trouvent avec les droits communs.

Le déroulement illégal et arbitraire des procès a été dénoncé dans tous les rapports de juristes internationaux présents comme observateurs.

## LES MORTS

### ● Des milliers de morts

dans la répression des soulèvements populaires:  
dans le Rif en 1959; à Casablanca, le 23 mars 1965.  
à Casablanca, le 20 et le 21 juin 1981: parmi les victimes,  
plusieurs centaines d'enfants.  
à Al Hoceima, Nador, Tétouan en janvier 1984.  
à Fès, dans l'Université, en janvier 1988.  
à Fès, le 14 décembre 1990.

### ● Des assassinats politiques:

Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965  
Omar Ben Jelloun, le 18 décembre 1975...

### ● Des morts sous la torture :

Abdelatif Zeroual, le 14 novembre 1974  
Mohamed Grina, le 24 avril 1979

Amine Tahani, le 6 novembre 1985...

● Des morts en prison et dans des lieux secrets de détention, faute de soins ou à la suite de grèves de la faim:  
Mohamed El Abdi, en 1973 ; Saïda Menebhi, en 1977;  
Brahim Zaïdi, en 1978; Abdelhakim Meskini, puis  
Mustapha Belhouari et Moulay Boubaker Douraidi, en  
1984; Abdelhak Chbada, en 1989.

29 militaires condamnés après les coups d'état de Skhirat (1971) et de Kénitra (1972).

Et tous ceux que l'on ne connaît pas...

● 50 condamnés à mort exécutés pour raisons politiques, les 7 derniers en août 1974.

## LES DISPARUS

### ● 1000 personnes au moins sont portées disparues.

● Plusieurs dizaines de militants politiques et syndicaux, certains arrêtés à l'étranger (Hocine El Manouzi, à Tunis, en 1972), les autres au Maroc.

● Plus de 800 civils sahraouis, enlevés dans le sud du Maroc depuis 1976, déportés en partie dans le bagnes de Kalaat M'Gouna. Certains ont été libérés en juin, puis en août 1991.

● Des 61 militaires, condamnés en 1972 et 1973, après les coups d'Etat, à des peines parfois légères, déportés en août 1973 à Tazmamart, 26 ont été libérés, deux autres transférés à Kénitra. 30 seraient morts. Les trois derniers (Mohamed Ababou, Ahmed Chellat, Ahmed Mzirek) seraient "séquestrés" au fort militaire Ribat El Khyr (anciennement école militaire d'Ahermoumou), avec d'autres "disparus", dont Hocine El Manouzi et Abdelak Rouissi.

## LES COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSEION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays-Bas, en Suisse, avec des correspondants en Allemagne, en Italie, au Royaume Uni, aux USA notamment, et en relation avec les trois organisations de droits de l'homme au Maroc : A.M.D.H. (correspondant de la Fédération internationale des droits de l'homme); L.M.D.D.H.; O.M.D.H. (affiliée à la FIDH).

Avec les associations marocaines de droits de l'homme en Europe (A.P.A.D.M.; A.S.D.H.O.M.), les comités agissent auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, depuis 1987, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG consacrées aux droits de l'homme.

Les Comités sont adhérents au réseau de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT/SOS Torture) dont le siège est à Genève.

### Leur rôle:

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales (la dernière, pour les "disparus" libérés ou encore détenus, effectuée par "Médecins du monde" en janvier 1992),
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Toute information sur la répression est reproduite sur répondeur (33.1.45320189), transmise à la presse, reprise dans le bulletin bimestriel, *Maroc-répression* (14, rue Nanteuil. 75015 Paris. 6 numéros : 150Frs (France). 170Frs (Etranger). 90Frs (Etudiant, Chômeur). Soutien à partir de 300Frs.)

### Autres publications des comités :

- ◊ Ecrits de prison de Saïda Menebhi.
- ◊ France-Maroc : continuité ou changement ?
- ◊ Casablanca, soulèvement populaire, juin 1981.
- ◊ Dossier sur les prisonniers politiques islamistes.
- ◊ Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants.
- ◊ Rapport sur Tazmamart : reçu en mars 1991 et daté de 1989.

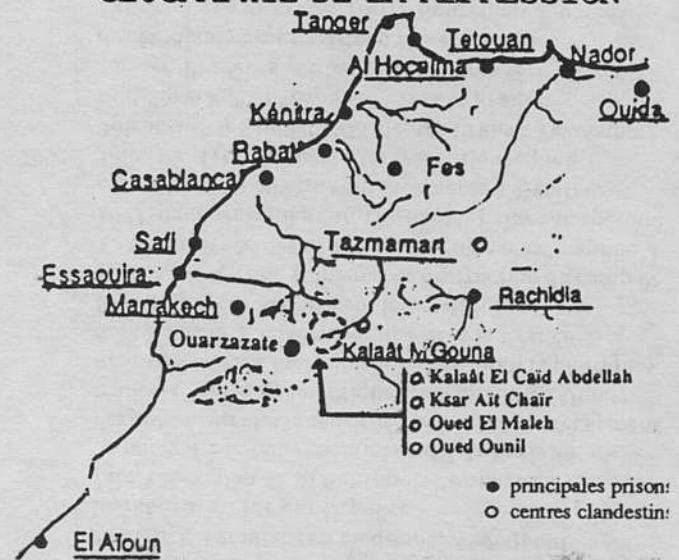
### Vous pouvez :

- soutenir les victimes de la répression (Philippe Guibard, CCP La Source 35 211 58 L)
- soutenir le fonctionnement des comités (Association de soutien aux CLCRM, CCP Paris 13 840 27 H)

Comité de Paris : 14, rue Nanteuil  
75015 PARIS  
Autobus : 48 -62- 89  
Métro : Convention ou Plaisance  
Téléphone (1) 45 32 01 89 (répondeur 24h/24h)  
Télécopie (1) 45 31 64 37

## LE MAROC DE LA REPRESSION

### GEOGRAPHIE DE LA REPRESSION



- 25 millions d'habitants

48 % en milieu urbain

50 % d'analphabètes

PIB par habitant : 960 \$ (en France : 19650 \$)

### Des liens étroits avec la France

L'époque coloniale : protectorat de 1912 à 1956

Depuis l'indépendance :

- Des accords techniques, culturels, d'Etat à Etat.
- Des accords militaires qui assurent la "coopération" d'officiers français sous uniforme marocain.
- Des contrats économiques considérables avec les entreprises privées.

- 516.400 Marocains émigrés en France (chiffre de 1988).

Depuis 1982, des accords ouvrent des bases militaires aux USA en cas de conflit au moyen-orient.

mai 1992

## MAROC : HISTOIRE DE LA REPRESSION

- 1956:** Indépendance formelle
- 1959:** soulèvement du Rif et répression militaire
- 1960:** *Octobre.* Premier procès contre l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)
- 1961:** 2<sup>e</sup> procès contre l'UNFP.
- 1963:** arrestations contre l'UNFP.
- 1964:** *Mars.* Procès de Rabat contre l'UNFP.
- 1965:** 23 mars. Soulèvement populaire de Casablanca  
29 octobre. Enlèvement de Mehdi Ben Barka à Paris
- 1971:** *Juin.* Procès de Marrakech contre l'UNFP.  
10 Juillet. Coup d'Etat de Skhirat . Exécutions.
- 1972:** Février. Interdiction de la revue «Soffles»  
Procès des accusés du coup d'Etat de Skhirat.  
2<sup>e</sup> procès de Marrakech contre l'UNFP.  
16 Août . Coup d'Etat de Kénitra.  
*Septembre.* La femme du général Oufkir, ses 6 enfants et une cousine "disparaissent".  
*Novembre.* Procès des accusés du coup d'Etat de Kénitra. Hocine El Manouzi, syndicaliste, "disparaît" à Tunis.
- 1973:** Janvier. Interdiction de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM).  
3 mars. Soulèvement de Khénifra et de Goulmina, suivi du procès de Kénitra.  
*Août.* Premier procès de Casablanca contre les marxistes-léninistes. Des militaires condamnés pour les deux coups d'Etat disparaissent à Tazmamart (dans le sud, près de Rich, entre Midlet et Rachidia).
- 1974:** Octobre-novembre. Répression contre le mouvement marxiste-léniniste.
- 1975:** 18 décembre. Assassinat d'Omar Ben Jelloun, responsable de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).
- 1976:** Janvier. Plusieurs centaines de civils, originaires du Sahara Occidental, "disparaissent" à Kalaat M'Gouna (entre Ouarzazate et Rachidia).  
Procès dit «de l'UNEM». Procès du Syndicat National Lycéen (SNL).
- 1977:** 3 Janvier- 15 février. 2<sup>e</sup> Procès de Casablanca contre les marxistes-léninistes.
- 1978:** Répression massive contre la Confédération Démocratique du Travail (CDT)
- 1980:** Procès des détenus de la prison de Meknès
- 1981:** 20 et 21 juin. Soulèvement populaire à Casablanca. Procès de manifestants, de militants et responsables CDT et USFP.  
*Septembre.* Procès des dirigeants de l'USFP.
- 1982:** Manifestations étudiantes à Berkane et Oujda. Lourde répression.
- 1983:** Arrestation de 34 militants «radicaux» de l'USFP, dont les membres de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH). Procès, condamnations.
- 1984:** Janvier. Manifestations populaires contre la hausse des prix à Al Hoceima, Marrakech, Nador, Tétouan. Des centaines de morts, des milliers d'arrestations. Discours méprisant du Roi. Lourdes condamnations. Eté. Grèves de la faim dans les prisons. Procès de 72 islamistes. 5 condamnés à mort, et 21 à perpétuité. Juillet Août. Mort de 3 grévistes de la faim à Marrakech.
- 1985:** Août. 6 grévistes de la faim sont hospitalisés sous sonde gastrique à l'hôpital Averroes de Casablanca.
- 1986:** Février. Procès des personnes détenues depuis octobre et novembre 1985 : groupe des «26» et des «15» : Condamnations allant jusqu'à 20 ans de prison.
- 1987:** 19 avril. Evasion de 4 des "enfants Oufkir". Ils sont repris 5 jours plus tard. La famille ne sera libérée qu'en mars 1991, sans pouvoir quitter le territoire.
- 1988:** 19 janvier. Plusieurs morts par balle dans l'Université de Fès, au cours de manifestations pro-palestiniennes. 24 janvier. Un des 6 grévistes de la faim isolés depuis l'été 1985, est libéré en fin de peine.  
*Eté.* "Racket d'Etat" pour la mosquée de Casablanca.  
*5 octobre.* Déjà condamnés à mort, deux islamistes le sont une seconde fois pour une tentative d'évasion pendant laquelle un gardien a trouvé la mort.
- 1989 :** janvier - mars. Deux autres grévistes de la faim sont libérés en fin de peine.  
mars. Autorisé à rentrer au Maroc, Mohamed Ait Kaddour, représentant de l'U.S.F.P. en France est arrêté à Casablanca, et ne sera libéré qu'en octobre.  
mai. 50 prisonniers politiques sont graciés.  
juin. 200 militaires, prisonniers des Sahraouis, remis à la Croix-rouge, sont interdits de retour.  
Boycott des examens universitaires. Répression et arrestations.  
19 août. Mort de Abdelhak CHBADA, qui avait entamé le 17 juin une grève de la faim avec trois camarades.  
*Septembre.* Grève de la faim dans plusieurs prisons.  
17 décembre. Heure de (contre)vérités du Roi sur la chaîne française de télévision A2.
- 1990:** Janvier-février. Violences policières dans les universités.  
20 février. Amnesty International est reçue par le Roi.  
28 février. Un gréviste de la faim de l'hôpital Averroes, Tahar Douraidi, et trois grévistes de l'hôpital Avicenne de Rabat sont transférés à Kénitra.
- Mars.** Une équipe d'A.I. est expulsée du Maroc.  
**17 mars.** Mort de Saadia Douraidi, mère de deux grévistes de la faim dont l'un mourut en août 1984.
- 8 mai.** Le Roi crée le Conseil consultatif des droits de l'homme.  
*juin.* "Le temps des droits de l'homme au Maroc" (AMF, APADM, ASDHOM, ATMF, CLCRM, Ligue française des Droits de l'Homme, UNEM) , riposte à l'initiative gouvernementale franco-marocaine "Le temps du Maroc" qui sera annulé en octobre.
- 14 décembre.** Grève générale appelée par la CDT et l'UGTM. Emeutes, à Fès notamment. Des dizaines de morts. 2000 procès, pendant plus de quatre mois. Des condamnations jusqu'à 20 ans de prison.
- 1991:** Janvier-février. Manifestations au Maroc, contre la guerre du Golfe; répression: des centaines d'arrestations; la torture, deux morts au moins.  
*Février.* 2250 militaires marocains "passent" en Algérie, sans qu'on ne sache rien de leur sort.  
18 avril. Un étudiant en médecine, Abdeljahid Fakkouch, est tué par la police.  
*Juin.* Libération de 27 Sahraouis "disparus".  
**16 juillet.** Le tribunal administratif de Paris annule l'expulsion vers le Gabon, le 20 juin, par le gouvernement français, du réfugié politique Abdelmoumen Diouri.  
*Août septembre.* Libération de 41 prisonniers politiques, dont Abraham Serfaty, expulsé vers la France.  
Restent plus de 800 prisonniers politiques.  
*Septembre-octobre.* Rumeurs de destruction du camp de Tazmamart; 26 des 61 militaires "disparus" depuis 1973 sont libérés; deux autres, dont la peine à perpétuité est commuée à 30 ans, sont incarcérés à Kénitra.
- 1992:** 3 janvier. Trois Français, les frères Bourequat, "disparus" le 8 juillet 1973, depuis 10 ans à Tazmamart, sont "graciés" et "expulsés" vers la France.  
Janvier. Plusieurs verdicts, parfois très sévères, contre des étudiants progressistes à Fès et à Oujda.  
*Février.* Les avocats des frères Bourequat déposent plainte contre X pour séquestration illégale, tentative d'assassinat et crimes contre l'humanité.  
17 avril. Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT, membre du bureau politique de l'USFP, est condamné à deux ans de prison ferme pour diffamation envers le gouvernement ; plusieurs organes de presse inquiétés, un journal suspendu : réactions nationales et internationales.